N° 55. — Troisième année. **15 c. à Lyon. — EDITION DU SOIR — Au dehors, 20 c.** Mardi 25 Février 1873.

JOURNAL DE LYON

Vente en gros : 41, rue Centrale, 41. Administration et Rédaction : rue de l'Hôtel-de-Ville, 41. Vente au numéro : rue de l'Hôtel-de-Ville, 78.

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef : A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
20 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon.......... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements.. — 12 fr. — 23 fr. — 43 fr.
Pour l'Etranger, le port en sus.

LES ABONNEMENTS
partent des 1er et 16
de chaque mois.

Gérant :
C. BENOIT-GONIN
Imprimerie de C. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance ; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

NOUVELLES DU JOUR

24 février.

Ce que chacun a vu tout d'abord dans l'acord intervenu entre la commission des Trente le gouvernement, c'est la fin d'une situation décise, pleine de périls, et de nature à agaver le malaise des esprits. Aussi les conusions du rapport de M. le duc de Broglie nt-elles fixé l'attention publique bien plus ue celle-ci ne s'est préoccupée des arguents captieux, des réserves ou des réticences ui abondent dans la première partie de ce avail.

Il n'est donc pas étonnant de voir l'agitaon renaître dans les cercles parlementaires, andis que dans le pays même — et en dépit es commentaires intéressés d'une partie de a presse — *la première impression semble persister. On se dit* qu'en somme le gouvernement reste chargé de formuler les projets de éformes constitutionnelles, et les solennelles romesses du chef de l'Etat sont pour tous ne garantie suffisante que ces réformes ne eront point conçues dans un esprit hostile ux institutions républicaines.

Dans les réunions particulières des divers roupes de l'Assemblée, il en est tout autrement ; c'est à qui montrera qu'il sait lire entre les lignes : on sonde, on discute, on commente le moindre bout de phrase du rapport e M. de Broglie, on scrute les arcanes de ette politique à double fond du centre droit, n souligne les sous-entendus. L'auteur luimême, dans la réunion du centre droit, dont nous avons pu mettre dès hier le compte-rendu uccinct sous les yeux de nos lecteurs, s'est ru obligé d'expliquer à nouveau la conduite e ses amis politiques : Poser la question de épublique ou de monarchie eût été de la dernière imprudence, s'est écrié M. de Broglie, ussi nous sommes-nous gardés d'engager a Chambre dans cette impasse. Puis il connue :

« On nous a dit : « La majorité a fait des oncessions ; elle a ouvert la porte à des lois rganiques que pourra lui proposer le gouernement. » Ne sommes-nous donc pas touours la majorité ? Ne pourrons-nous pas lui ire : Marchez avec nous, suivez-nous dans la oie conservatrice, et alors nous vous prêteons notre concours ? Pour obtenir ces résulats, il faut que la majorité soit unie ; faisons onc des efforts pour que l'alliance des partis onservateurs subsiste. Ce n'est qu'en restant nis que nous pouvons opérer le triomphe du arti de l'ordre. »

En vain les journaux de l'extrême droite rient, depuis deux jours, que « tout est romu », et *fulminent* des arrêts d'excommunicaion contre les « convertis », M. de Broglie stime que jamais l'union des « conservaeurs » n'a été plus complète, de même qu'on affirmait naguère, dans les deux camps, que amais la fusion n'avait été plus certaine et lus proche.

La séance s'est terminée, on le sait, par le ote d'une proposition de M. de Cumont, qui, près avoir chaudement *félicité* M. le *duc de* roglie des paroles qu'il a prononcées sur la onciliation, demandait qu'on se hâtât de mete en rapport les bureaux des divers groupes onservateurs. « C'est là, a dit M. de Cumont, n moyen d'arriver à l'entente et à l'accord si ésirables qui se sont toujours maintenus ns le parti conservateur. »

Moins optimiste, on le conçoit, est la gauhe républicaine, et il semble que, dans cette artie de l'Assemblée, on ne fasse pas grand nd sur le concours que le centre droit se ontre désireux d'apporter au gouvernement. ne dépêche de ce matin nous a déjà fourni elques détails intéressants sur la discuson qui s'est élevée, à ce sujet, dans la conrence tenue hier par les membres de la uche.

Le discours prononcé par M. Ricard nous rait — autant qu'il est permis d'en juger par s indications sommaires du télégraphe — oser la question dans ses véritables termes. ujourd'hui plus que jamais le gouvernement ait pouvoir compter sur l'appui de ceux qui ont soutenu jusqu'à ce jour, et l'ont aidé, par n effacement momentané dont le pays leur endra compte, à fonder la république en lui onnant pour inébranlable assise l'œuvre paiotique de la libération du territoire.

Ainsi que le dit le *Bien public*, jusqu'à l'heure où le gouvernement, chargé d'étudier et de préparer les réformes constitutionnelles, les apportera à la Chambre sous forme de projets de loi, tout le monde doit comprendre une chose : c'est qu'il n'y a pas plus « à devancer ces réformes qu'à les embarrasser. » Le conseil est sage, et c'est surtout dans les rangs des vrais amis de la république qu'il doit être médité.

Les nouvelles de l'extérieur sont rares. De Londres, on signale une certaine inquiétude dans les cercles commerciaux de Liverpool, au sujet de la disette et de l'élévation de prix du charbon. La chambre des communes a été saisie de cette grosse question, et elle a adopté une motion de M. Mundella, qu'appuyait le gouvernement et qui avait pour objet de nommer une commission chargée de faire une enquête.

Les dernières dépêches d'Espagne annoncent comme certaine une crise ministérielle, que rendrait nécessaire la discussion de mesures importantes, actuellement soumises au conseil. Selon toute probabilité, les républicains seuls conserveraient le pouvoir et il serait formé un cabinet homogène.

On parle, d'autre part, de certains faits d'indiscipline dans l'armée, qui motiveraient une interpellation de M. Fignerola.

Madrid est tranquille. Les carlistes continuent, dans le nord, à affirmer leur foi monarchique, en coupant les rails des chemins de fer et en détruisant les gares. A Barcelone, l'agitation de ces derniers jours s'est calmée, et l'ordre y est complétement rétabli.

On trouvera plus loin, d'après un journal de province, le texte d'une curieuse et fort importante correspondance qui a été échangée, il y a peu de jours, entre M. le comte de Chambord et l'évêque d'Orléans. Mgr Dupanloup insistait avec une sorte de ferveur auprès du chef de la maison de Bourbon, pour que celui-ci, par quelques concessions, facilitât l'œuvre de la fusion. Le comte de Chambord, au contraire, répondait à ces intances par un refus, formulé en termes très-dignes, très-élevés, très-absolus ; c'était, avec une nuance singulière de mélancolique résignation, une fin de non-recevoir, d'une forme royalement diplomatique, mais aussi d'une pensée impérieusement arrêtée, nous dirions volontiers figée.

Le prince n'admet aucune transaction. Il reste debout sur son droit ; il s'appliquerait à lui-même le mot du poète :

Impavidum ferient ruinæ

Son parti tomberait en poussière, que lui, son chef légitime, continuera à tenir le drapeau de sa légitimité.

Et s'il n'en reste qu'un, *il sera* celui-là.

Dans son langage, nous retrouvons le reflet de cette pensée de théocratie qui pénètre toute la politique de l'extrême droite. Ce n'est pas un prétendant qui parle, c'est le représentant d'une foi, presque un martyr. Les serviteurs de ce « roi » ne forment pas un parti, ils forment une secte. Le dernier mot de la lettre du prince est une invocation religieuse, l'assimilation des destinées de la légitimité française à celles de la papauté, et la répudiation formelle par celle-là des moyens et des procédés politiques auxquels celle-ci opposa naguère et oppose encore son *non possumus*.

La publication de cette lettre du comte de Chambord est un événement important. Nous voyons par là combien étaient pressantes et combien sérieusement engagées les négociations entre les deux branches ; nous voyons aussi qu'elles sont rompues de la façon la plus nette, la plus irrémissible ; nous pouvons entrevoir enfin, par la comparaison des dates, que l'échec de ces tentatives royales a été pour beaucoup, sinon pour tout, dans l'échec des tentatives parlementaires contre M. Thiers et contre la République.

On peut porter sur la politique de M. le comte de Chambord tel jugement que l'on voudra ; les uns en admireront la dignité platonique et cette espèce d'hiératique grandeur dans laquelle se réfugie l'impuissance de la maison de Bourbon ; les autres s'étonneront de voir un prince, en plein 19e siècle, parler un langage que Saint-Louis luimême n'eût point parlé et qui conviendrait tout au plus à quelqu'un de ces rois hébreux, qui se faisaient gloire d'être, même en matière temporelle, les simples exécuteurs de la volonté de leurs prophètes. Mais qu'elles que soient les appréciations diverses auxquelles les partis se livreront, il est un point sur lequel nul ne pourra différer d'opinion : qu'elle soit sublime ou insensée, la politique qui parle ce langage est impossible.

Ce n'est point là l'attitude d'un prétendant, d'un chef de parti, d'un homme d'Etat, d'un futur souverain ; c'est celle du représentant théorique d'un principe qui meurt et qui se résigne à disparaître.

L'absolu n'est point du domaine de ce monde ; un prince qui ne consent à poser son trône que sur le seul absolu, se retire dans une sphère supérieure aux contingences de la politique et, avant même que d'avoir régné, abdique.

Nous ne serions même pas surpris que, dans la pensée intime de M. le comte de Chambord, existât la conscience de cette situation, et que l'attitude du prince ne fût que l'aveu de son impuissance et la confession du sentiment qu'il a en lui-même.

Quoi qu'il en soit, on peut dire aujourd'hui que le parti légitimiste, en tant que parti politique, est mort. Avec un tel chef, avec de tels principes de conduite, on peut encore prétendre au respect de tous ceux qui s'inclinent devant la fidélité à une croyonce sincère ; mais on ne peut plus prétendre à jouer un rôle actif dans la politique pratique de son pays.

La légitimité, unie à son chef, abandonne le domaine des choses terrestres, pour se retirer dans ce « palais élevé au dessus des nuages », dont parle le poète, et d'où les sages

Turbantibus æquora ventis

contemplent, avec la sérénité des amoureux de l'absolu, les tempêtes et les bouleversements de la pauvre humanité.

COURRIER DE PARIS

23 février 1873.

Bien à court est votre correspondant aujourd'hui. Les derniers échos du rapport du duc de Broglie, le prolongement des commentaires de la presse et des cercles politiques, disparaissent un peu au milieu des amusements traditionnels du carnaval. Quoiqu'il fasse assez vilain, le public du dimanche couvre le boulevard, et ce ne sont partout qu'apprêts de bals, de dîners, de réunions pour le soir. Hier déjà, à l'Assemblée, on remarquait plus d'un vide causé par le départ prématuré des députés qui ont voulu aller passer les jours gras en famille. Mais soyez sûr que tout ce monde sera revenu à son poste mercredi soir, au plus tard jeudi matin, pour la grande discussion dont il ne sortira peut-être que du vent, mais dont il peut aussi sortir des tempêtes.

Il n'y a plus un seul billet de tribune depuis avant-hier, et le président Grévy n'a pas assez des douze places de sa loge pour toutes les *femmes élégantes* qui l'accablent de leurs sourires.

Cependant il se tient aujourd'hui quelques conciliabules de députés. La gauche s'est conviée, entre autres, à un rendez-vous « important, » disent les lettres de convocation, qui doit avoir lieu, au moment où je vous écris, dans la salle des conférences du boulevard des Capucines. Je ne sais si l'on y arrêtera une *ligne de conduite* pour la délibération prochaine ; c'est assez difficile, puisqu'on ignore encore quels incidents cette délibération peut faire naître. Mais je ne serais pas étonné qu'un plan général d'action fût débattu. Vous vous rappelez que M. Jules Favre a exprimé, il y a quelque temps, l'opinion que la gauche, tout en marchant avec le président, doit se mettre en mesure d'avoir une politique propre qui la fasse sortir du rôle un peu effacé qu'elle a accepté jusqu'ici derrière le chef de l'Etat. Il est possible que cette nécessité soit reconnue sous l'empire des nouvelles circonstances.

Remarquez, en effet, que la proclamation de la République, qu'on pouvait encore passer sous silence il y a trois mois, peut s'imposer dans un avenir prochain, d'abord pour mettre à l'épreuve la bonne volonté du centre droit, ensuite pour répondre aux prétentions de la droite, dont la prolongation n'est guère admissible. On procédera toutefois avec une grande prudence et de grands ménagements. M. Thiers serait d'avis de ne rien faire qui pût effaroucher les convertis les plus timides, et, d'autre part, on n'attache aucune importance à l'amendement que quelques légitimistes paraissent résolus à déposer en faveur de la monarchie. Ils le font dans l'espoir de mettre les orléanistes au pied du mur ; mais l'abstention de ces derniers ferait rater la manœuvre, et, devant cette perspective, il n'est pas sûr que M. de Belcastel et ses amis persistent.

Le petit événement du jour est la publication dans l'*Espérance du peuple*, de Nantes, de la correspondance de l'évêque d'Orléans et du comte de Chambord. Comme je crois vous l'avoir fait prévoir, *le prélat conseille au prince* des concessions ; mais la réponse du prince est péremptoire, et, si l'on ne peut que s'incliner devant une si ferme conviction et un langage si loyal, on a droit aussi de se dire qu'un parti-pris tellement net ne laisse guère de chance à la restauration, quelque loin qu'on veuille en fixer l'échéance. Je sais que les purs de cette opinion en attendent le triomphe du retour de la France « *aux vrais principes* » à la suite de cataclysmes épouvantables ; mais je crois que la force et le sage progrès de l'idée républicaine ne permettent même pas ces tristes pronostics.

Ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que le comte de Chambord retient à sa suite beaucoup d'hommes honnêtes, qui se croient tenus de lui rester fidèles quand même, mais qui *voudraient bien être déliés et pouvoir faire* leur paix avec le pays. Le nombre de ces esprits est plus grand qu'on ne pense, et, comme le *Journal de Paris* l'a dit significativement l'autre jour, la France, pour peu qu'on lui présente un régime non pas parfait, mais tolérable, l'acceptera. Nous verrons encore des hostilités et des intrigues ; mais le parti de l'hostilité et de l'intrigue est comme une armée qui perd du monde à chaque étape. Ainsi le centre droit, voulût-il aujourd'hui retourner à ses amours avec la droite (ce que quelques meneurs cherchent à obtenir), ne se reformerait plus compacte comme auparavant. « Que voulons-nous ? disait hier un excellent homme de la majorité, le comte de Douhet, que voulons-nous ? Des garanties d'ordre ; que l'on nous les donne, et, pour ma part, je fais *serment de renoncer à toute velléité de monarchie, et je me rallie à la république.* » J'ai entendu cela dans bien des bouches et dans bien des classes, et la réalisation de cette union dépend beaucoup de notre sagesse.

M. Thiers, un peu enrhumé, voulait pourtant aller hier soir à la soirée que M. Washburne, ambassadeur des Etats-Unis, donnait en l'honneur de l'aniversaire de l'indépendance américaine, mais il eût fallu coucher à l'Elysée, qui, n'étant pas habité, est froid et humide, et le conseil de Mme Thiers et de Mlle Dosne a décidé que le président resterait au coin de son feu. Il doit d'ailleurs parler la semaine prochaine, et il faut qu'il soit en possession de tous ses moyens.

N.

VERSAILLES & PARIS

(*Correspondance particulière et Cor. républicaine.*)

Paris, 23 février.

L'Assemblée a pris hier au soir à six heures les vacances de trois jours qu'elle s'est accordées pour fêter son carnaval, et dès ce matin les rues de Paris sont sillonnées par des bandes d'individus soufflant dans d'affreuses cornes et faisant un bruit d'enfer. La politique fait relâche et la Folie jette son bonnet par dessus les moulins.

Il faut bien s'amuser un peu et faire disparaître dans le tourbillon des plaisirs la grande colère de la droite contre le rapport de M. de Broglie. Ce fameux rapport dont on parle tant sera-t-il discuté jeudi, comme l'a décidé l'Assemblée ? Cela n'est pas encore certain.

Je sais que le gouvernement, prévoyant plusieurs jours de discussion, — il y a déjà 19 orateurs inscrits, — désirerait que l'on votât avant le traité de commerce avec l'Angleterre. Mais comme M. Thiers prendra une très grande part à cette dernière discussion, et que la Chambre, pressée d'en finir avec les Trente, voterait le traité les yeux fermés, le gouvernement craint d'être accusé d'une manœuvre ayant eu pour but d'enlever haut la main le vote de ce traité de commerce.

M. Thiers est donc assez perplexe, et il se pourrait que jeudi il se produisît quelque incident relatif à ce sujet.

En tous cas, M. Thiers assistera à la séance de jeudi. Il est bien décidé à ne pas prendre la parole dans le cours de la discussion du rapport des Trente. C'est M. Dufaure, garde des sceaux, qui est chargé, ainsi que je vous l'ai dit, de parler au nom du gouvernement, mais il est gros à parier que le président de la République, assistant aux séances, ne pourra résister à la tentation, et c'est probablement lui qui donnera le dernier coup et enlèvera la situation.

Hier a eu lieu un grand dîner chez M. Wasburne, le ministre américain, en l'honneur de l'anniversaire da Washington.

Nous avons remarqué Mme Thiers, Mlle Dosne, M. de Olozaga, — qui avait eu le matin un entretien avec le président, — le prince Orloff, le comte et la comtesse d'Arnim, l'ambassadeur d'Angleterre lord Lyons, M. et Mme de Rémusat, etc., etc. Après le dîner, grande réception. La colonie américaine a fourni son plus beau contingent de miss et de ladyes.

M. Thiers s'était fait excuser, retenu à Versailles par un léger rhume, si léger même, qu'il y aura ce soir dîner à la présidence.

Voici qui confirme les nouvelles que je vous ai données sur la libération du territoire. Les généraux divisionnaires de l'armée de Versailles ont été prévenus que les mouvements de troupes qui devaient avoir lieu au mois de mars, en vue de changer les régiments de garnison, ne se feraient pas avant septembre, *en raison des éventualités que présentent les combinaisons en vue de l'évacuation prussienne.*

Nous sommes en mesure d'affirmer que plusieurs colonels des régiments casernés dans les forts ont été autorisés à mentionner ces décisions dans leur ordre du jour, mais sans indiquer l'époque.

Ce serait la division du général Douay qui irait occuper les départements de l'Est après le départ des armées allemandes.

Il est complétement inexact que des manifestations aient été préparées pour demain 24 février, anniversaire de la révolution de 1848. Les journaux monarchistes cherchent naturellement à jeter la terreur dans le public.

L'extrême droite se réunira mercredi à Paris, rue de la Sourdière, pour s'occuper de la discussion du rapport de M. de Broglie.

L'*Espérance du peuple* de Nantes publie la correspondance échangée entre M. le comte de Chambord et M. Dupanloup, sur la question de la fusion.

Voici d'abord la conclusion de M. Dupanloup, à laquelle, du reste, se rapporte plus particulièrement la lettre du comte de Chambord :

25 janvier.

……

Quand on a reçu de la Providence la mission et le devoir de sauver un peuple, et que sous nos yeux ce peuple périt, je crois, et beaucoup de vos amis croient avec moi, que, dans une question de rapprochement, il y a des devoirs réciproques. Car enfin cette question de rapprochement n'est pas seulement entre les princes d'Orléans et votre personne, elle est entre la France, eux et vous. Voilà la vérité. C'est-à-dire que dans cette question de rapprochement tous ont leurs devoirs et leur responsabilité. Et certes si jamais un pays aux abois a demandé dans celui que la Providence lui a réservé comme sa suprême ressource, des ménagements, de la clairvoyance, tous les sacrifices possibles, c'est bien la France malade et mourante. Se tromper sur cette question si grave, se faire même, par un très-noble sentiment, des impossibilités qui n'en seraient pas devant Dieu, serait le plus grand des malheurs.……

Voici la réponse :

Vienne, 8 février.

Monsieur l'évêque,

Comme vous, je ne puis avoir d'autre intérêt en ce monde que le salut de la France, ni d'autre désir que celui de voir se lever de meilleurs jours pour l'Eglise.

Le comte de Blacas, chargé par moi de vous porter la réponse verbale aux lettres que vous m'avez adressées, n'aura certainement pas manqué de faire ressortir à cet égard la conformité de mes sentiments avec les vôtres.

Je ne veux ici que vous exprimer moi-même, en quelques mots, le regret de ne pouvoir suivre les conseils que votre patriotisme vous inspire.

Vous semblez attribuer à des scrupules chimériques dont Dieu me demandera compte, l'insuccès des efforts si souvent renouvelés, pour amener un rapprochement entre les deux branches de ma famille.

J'ai beau descendre au fond de ma conscience, je ne trouve pas un jour, une heure dans ma vie, où mes prétendues exigences aient apporté un obstacle sérieux à une réconciliation sincère.

Sans prévention ni rancune contre les personnes, mon devoir était de conserver dans son intégrité le principe héréditaire dont j'ai la garde ; principe en dehors duquel je ne cesserai de le répéter, je ne suis rien, et avec lequel je puis tout. C'est ce qu'on ne veut pas assez comprendre.

Il m'est permis de supposer par vos allusions, monsieur l'évêque, qu'au premier rang des sacrifices regardés par vous comme indispensables pour correspondre aux vœux du pays, vous placez celui du drapeau.

C'est là un prétexte inventé par ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité du retour à la monarchie traditionnelle, veulent au moins conserver le symbole de la révolution.

Croyez-le bien, malgré ses défaillances, la France n'a pas à ce point perdu le sentiment de l'honneur ; elle ne comprend pas plus le chef de la maison de Bourbon reniant l'étendard d'Alger, qu'elle n'eût compris l'évêque d'Orléans se résignant à siéger à l'Académie française, en compagnie de sceptiques et d'athées.

Je n'ai pas appris avec moins de plaisir que les vrais amis du pays, la présence des princes mes cousins à la chapelle expiatoire le 21 janvier ; car, en venant prier publiquement dans ce monument consacré à la *mémoire* du roi martyr, ils ont dû subir, dans toute sa plénitude, l'influence d'un lieu si propice aux grands enseignements et aux généreuses inspirations.

Je n'ai donc ni sacrifices à faire ni conditions à recevoir. J'attends peu de l'habileté des hommes, et beaucoup de la justice de Dieu. Lorsque l'épreuve devient trop amère, un regard sur le Vatican ranime le courage et fortifie l'espérance. C'est à l'école de l'illustre captif qu'on acquiert l'esprit de fermeté, de résignation et de paix ; de cette paix assurée à quiconque prend sa conscience pour guide et Pie IX pour modèle.

Croyez, monsieur l'évêque, à tous mes sentiments affectueux.

HENRI.

On se souvient des lettres adressées à l'*Echo du Nord* par le lieutenant-colonel d'artillerie Liénard, relativement aux ventes d'armes et de matériel sous l'empire. Le *Journal officiel* a publié à ce sujet une note que nous avons reproduite.

Voici maintenant la réponse de M. Liénard que nous trouvons aussi dans l'*Echo du Nord* :

La note si tardive publiée par l'*Officiel*, ne détruit rien de ce que j'ai avancé.

Dans ma lettre du 24 janvier, j'avais eu bien soin de déclarer que je ne faisais pas mention des armes *hors de service*, et les chiffres officiels que je citais appartenaient à des catégories qui, lorsque je reçus l'ordre de les livrer à M. de L..., étaient encore portées sur l'inventaire comme *de service*.

Quoi qu'en dise l'*Officiel*, je n'ignore pas comment les choses se passent ou doivent se passer entre les administrations de la guerre et des finances quand il y a des ventes à faire : je l'ai dit assez

---

EUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*

Du 25 Février 1873 23

BENITO VASQUEZ

Etude de mœurs mexicaines

Par Lucien BIART

— On me reconnaîtra à ce coup de maître ! écria le Lobo. Nous sommes libres ! Senores, ue ceux qui veulent servir don Fernando Ramirez se rendent sur l'heure à la barrière San-Juan.

Les Indiens disparurent, emportant les armes de leurs gardiens.

— En route, senor ! Précède-nous, Cocoyo, ne nous conduis pas vers une patrouille ou ers la lanterne d'un veilleur.

Les trois hommes s'engagèrent dans la rue obscure, pour s'arrêter presque aussitôt ; un pas sonore retentissait.

— Les chevaux vous attendent, capitaine, dit Bénito, qui se montra soudain.

— Sur mon salut ! compère, dit le Lobo, qui osa sa main sur le bras du métis, tu viens de échapper belle. Mais avançons, le voisinage de ces murailles me déplaît.

Guidés par Cocoyo, les fugitifs atteignirent les faubourgs ; puis, d'après les conseils de Bénito, on prit un sentier qui traversait une plantation de caféiers. De temps en temps on s'arrêtait pour écouter ; l'aboiement des chiens troublait seul le silence. Cocoyo guidait le Lobo, qui ne connaissait pas le terrain.

— Qui vive ! cria soudain une voix.

— Ami, répondit le métis. Est-ce toi, Grégorio ?

— Oui, senor Bénito, vous pouvez avancer.

— Rien de nouveau ?

— Rien, dit le mulâtre, sinon que les camarades voudraient déjà être loin.

Un cheval se mit à hennir.

— Gavilan ! s'écria Fernando.

Deux minutes après il était en selle, entouré de ses principaux serviteurs et d'une douzaine de cavaliers portant l'uniforme de l'escadron de Lucas.

— Allons, dit le Lobo, votre ennemi est décidément votre ami.

— C'est vrai, dit le jeune homme, qui tendit sa main au métis.

Celui-ci se contenta d'effleurer les doigts de Fernando.

On se hâta de charger quelques mules amenées par les soins de Bénito, et Fernando put offrir un cheval à son libérateur.

— J'accepte et je m'attache à votre fortune, dit le bandit ; je commanderai votre infanterie. Mais, au nom du ciel, partons.

— Vive la liberté ! vive don Fernando ! Mort à don Luis ! cria Grégorio de toute la force de ses poumons.

— Ce braillard veut-il nous faire pendre ? dit le Lobo. Merci du ciel ! les soldats qui gardent la barrière doivent l'avoir entendu.

— Oui, répondit le mulâtre, dont les dents blanches se dessinaient à la lueur de son cigare ; mais soyez sans crainte, les soldats qui gardaient la barrière sont devant vous.

— Combien avons-nous d'hommes à pied ? demanda Bénito.

— Onze seulement, répondit Grégorio.

— Veille à ce que tes cavaliers les prennent en croupe. Et en route !

— A cheval, Ruperta ! cria le mulâtre.

Fernando fit bondir sa monture, gravit une éminence et contempla l'horizon ; son regard s'abaissa sur la ville, masse d'ombre qu'étoilait çà et là le feu d'une cabane.

— A nous deux ! dit-il en étendant la main vers la demeure de don Luis.

— Oui, murmura le métis, qui l'avait suivi, à nous deux !

La petite cavalcade défila et s'engagea sur la route où Bénito prisonnier avait été délivré par Lucas.

VII

Malgré leur double charge, les chevaux avancèrent rapidement, *éperonnés par les cavaliers* qui avaient hâte de s'éloigner de la ville. Fernando se tenait à l'arrière-garde, attristé de n'avoir revu ni sa mère ni Andréa. Il se sentait pris de l'envie de tourner bride, de rentrer à Cordova, et de s'emparer de don Luis avant que l'alarme eût mis la garnison sur pied. Il regrettait de n'avoir pas débuté par ce coup de main, oubliant que les déserteurs et les bandits qui formaient le noyau de la petite troupe qu'il espérait réunir auraient refusé de le seconder. Au moment d'abandonner la grande route de Vera-Cruz, on fit halte pour écouter ; un silence profond régnait.

Bénito prit les devants et les cavaliers s'engagèrent à sa suite sur un sentier bordé d'arbustes. Fernando seul hésita ; sa monture grattait le sol avec impatience et secouait sa crinière. Elle dressa les oreilles au bruit d'une détonation lointaine, que les échos des montagnes répétèrent avec fracas. L'évasion des prisonniers était connue.

Fernando poussa un soupir, rendit la bride à Gavilan et traversa plusieurs champs semés d'ananas afin de se rapprocher des fugitifs, qui ne cheminaient plus que pas à pas. On côtoyait tantôt des massifs de caféiers, tantôt des bois d'orangers ou de citronniers, dont les fleurs parfumaient l'air. L'obscurité permettait à peine de voir à vingt pas en avant. Çà et là, on rencontrait une cabane ; les chiens hurlaient, puis leur voix se perdait dans le lointain. Une vaste plaine fut franchie au trot. Bénito pénétra parmi de grands arbres, et les ténèbres obligèrent de nouveau ses compagnons à ralentir leur marche. Bientôt des monticules couronnés de pins et d'ocotées qui répandaient une odeur balsamique bordèrent la route. Fernando s'élançait parfois en éclaireur, franchissait une colline au galop et, faisant volte-face, apercevait ses compagnons, dont les cigares aspirés éclairaient momentanément les visages basanés. Un cavalier, que sa *monture* semblait emporter, le rejoignit tout à coup, — c'était Cocoyo. L'Indien, monté à poil sur un cheval de haute taille, qu'il guidait à l'aide d'un caveçon, se rangea près de Gavilan.

— As-tu donc désarçonné le soldat qui t'avait pris en croupe ? demanda Fernando.

— Non, capitaine. Cette bête est une nouvelle recrue ; nous en avons enrôlé huit semblables autour des ranchos que nous venons de dépasser.

— Vous avez volé des chevaux !

— Avec votre permission, nous les avons simplement empruntés.

— Sur mon salut ! mes maîtres, s'écria Fernando, dont les sourcils se froncèrent, voilà de ces actions que je ne souffrirai pas. Je veux commander à des soldats et non à des bandits. Descends et laisse cet animal regagner son pâturage.

— La plaisanterie est bonne ; dois-je aussi regagner la prison et réclamer la potence ?

Fernando, courroucé, levait sa cravache, lorsque Bénito survint.

— Par quel moyen que ce soit, dit-il, mettons une journée de marche entre don Luis et nous ; il est encore le plus fort.

— Je prends tout sur mon compte pour rassurer votre conscience, dit le Lobo d'un ton goguenard ; mais si vous voulez former une armée, senor, comment y réussirez-vous sans réquisitions ?

Fernando ne répondit pas. Il éperonna Gavilan et chemina bientôt à une assez grande distance de ses compagnons pour ne plus percevoir qu'un bruit confus. Sa colère s'apaisa peu à peu ; d'ailleurs mille pensées l'assaillaient à la fois. L'image de sa mère, celles d'Andréa et d'Antonia le préoccupaient tour à tour. Plus que jamais il était résolu à tenir la campagne, à se *prononcer*, pour employer le mot consacré. Les événements, plus forts que sa volonté, le précipitaient dans une entreprise qu'il avait autrefois caressée, puis rejetée comme impossible. Il comptait sur les rancheros pour grossir sa troupe ; plus d'un officier se rallierait à lui ; ce ne pouvait être en vain qu'il appellerait à la liberté les Indiens et les métis, qu'il les protégerait au lieu de les opprimer, qu'il ferait de ses soldats des justiciers et non des bourreaux. L'anarchie et les abus qui en résultent ne lui semblaient plus des ennemis invincibles. Les créoles, secouant leur apathie, apporteraient l'appui de leurs richesses à celui qui, sans autre ambition que celle de la gloire, allait tenter de les délivrer d'une oppression ruineuse. De son côté, le clergé soutiendrait tôt ou tard de son ascendant moral, encore si vivace au Mexique, le chef qui lui assurerait la paisible possession des âmes.

Fernando ne connaissait guère l'histoire ni l'humanité ; franc, loyal, désintéressé, il rêvait chez les autres les qualités qu'il possédait lui-même, et le bien lui paraissait plus facile à faire que le mal. Depuis son enfance il n'entendait résonner autour de lui que le glas funèbre de la guerre civile. Les mêmes chefs, à peu d'exceptions près, se retournaient le lendemain de la victoire contre l'homme qu'ils avaient élevé la veille. Entre les libéraux qui cherchent à s'emparer des biens de mainmorte, sans se préoccuper de la nation, et les conservateurs, qui défendaient les privilèges du clergé, Fernando revint à son idée première d'un tiers-parti. Il se souvint pourtant que les trois ou quatre patriotes qui avaient essayé de s'interposer entre les deux camps en présence avaient péri de mort violente.

— Qu'importe ! se dit-il. Ce sera un honneur de succomber comme eux.

Mais il croyait au triomphe et voulait vivre pour Andréa.

N'était-ce pas en son nom qu'il organisait cette croisade ? Prisonnière sans doute dans la demeure de don Luis, la jeune fille devait le maudire alors qu'il ne songeait qu'à elle. Enfin, il était libre ! L'anxiété qui torturait son cœur et son esprit allait cesser ; il allait pouvoir se venger de ce père implacable qui l'avait outragé et qui s'opposait à son bonheur.

Se venger de don Luis ? Mais il était le père d'Andréa !

La tête de Fernando bouillonnait ; les idées les plus contraires se heurtaient dans son âme ; il lançait alors Gavilan, qui, partant à fond de train, franchissait les obstacles de la route. Le noble animal frémissait, la roche étincelait sous ses fers, et le cavalier maudissait l'obscurité qui l'obligeait bientôt à modérer son ardeur.

Il s'arrêta sur la lisière d'une forêt et attendit ses compagnons. Le bras posé sur le cou de sa monture immobile, Fernando reprit le cours de ses pensées.

Andréa l'aimait-elle *toujours?* Il se posait cette question avec effroi. Elle l'avait vu dans les bras d'Antonia et, durant l'horrible scène de cette nuit néfaste, ce n'était pas le poignard dont on la menaçait qu'elle avait regardé, c'était lui.

(*La suite à demain.*)

clairement dans ma réponse à la note du *Journal des Débats*.

Les 52,000 fusils parmi lesquels se trouvaient ceux qu'on venait de retirer aux régiments de la garde pour les remplacer par des chassepots étaient *à percussion* (non *à pierre*) et en excellent état. Pourquoi le général inspecteur G..., dit *Pot-à-Tabac*, m'a-t-il dit que l'ordre était de les vendre et que j'eusse à les livrer?

J'ai expliqué comment j'étais parvenu à les sauver. Ils ont servi, dans le Nord, en 1870 et 1871.

Et ces baïonnettes quadrangulaires, en acier fondu, vendues 0 fr. 15 (*trois sous*), quand elles pouvaient servir aussi longtemps qu'il existait des fusils à percussion! Les anciennes, qui se faussaient, avaient été reconnues défectueuses, et ce sont elles que l'on a été obligé de donner aux mobiles et aux mobilisés du Nord, pendant la campagne.

Mon but était moins encore de blâmer les tripotages que de faire connaître l'incurie avec laquelle on a préparé cette guerre néfaste, qui était projetée depuis 1866.

En 1867, à Lille, l'empereur nous a parlé de points noirs qui surgissaient à l'horizon. Ce langage faisait prévoir l'avenir.

Que l'on juge du désespoir des officiers sérieux, connaissant les ressources dont on pouvait disposer en personnel et en matériel, quand ils ont vu engager follement une campagne dont ils avaient prévu les conséquences, et quand ils surent qu'à un dîner ministériel les convives, le 15 juillet 1870, furent invités à dîner à Berlin pour le 15 août suivant!

Le pays a un intérêt immense à connaître les fautes commises et les hommes auxquels ont été confiées les destinées de la France.

Le lieutenant-colonel,
Th. LIÉNARD.

Alsace - Lorraine

Quelques journaux français ont emprunté à la presse allemande de Strasbourg des insinuations erronées au sujet d'arrestations qui résulteraient des agissements du comité de patronage des Orphelins d'Alsace et de Lorraine.

Plusieurs centaines d'orphelins, il est vrai, ont été adoptés par ce comité, chaque jour il lui en arrive de nouveaux, et l'on comptera plus tard par milliers les jeunes Alsaciens-Lorrains conservés à leur patrie.

Cependant, ce comité n'entretient aucune agence dans les provinces annexées, il n'y provoque aucune émigration ; les orphelins lui sont envoyés sur la demande des parents ou avec le consentement des tuteurs autorisés par les conseils de famille ; il s'agit d'ailleurs d'enfants dont les parents ont opté pour la nationalité française. Dès lors, rien n'est plus conforme au droit international.

Aussi le comité de patronage croirait-il faillir à la mission qu'il s'est imposée au nom de la France charitable, s'il repoussait les orphelins qu'on lui demande d'adopter.

Les souscriptions sont toujours reçues au siége du comité, 1, rue Le Peletier, et à la Société de dépôts et de comptes courants, 2, place de l'Opéra, à Paris. (Moniteur).

NOUVELLES ET BRUITS

On lit dans le *Mémorial diplomatique :*

« Les cabinets étrangers savent tous, à l'heure qu'il est, que les nouvelles tentatives en vue de la fusion des deux branches des Bourbons ont échoué.

« Nous ajoutons à ce fait quelques indications touchant l'avenir. On verra la guerre éclater entre les deux camps. Le parti légitimiste a résolu de faire imprimer et de publier toutes les lettres échangées entre orléanistes et légitimistes et tout ce qui s'est passé derrière la commission des Trente.

« Cette publication ne saurait manquer d'exciter le plus vif intérêt dans le monde politique. »

—

On cherchait un nom qui n'eût pas encore servi pour désigner la future Chambre. M. de Broglie l'a trouvé : il déclare, dans son rapport, qu'elle s'appellera *Chambre de résistance*.

Ce nom peut très-bien aller pour une Chambre. Mais comment appellera-t-on ceux qui en feront partie? Voilà où la difficulté commence.

Dira-t-on : « un représentant à la Chambre de résistance? » Ce serait un peu long. Ou bien : « un député résistant? » Ce serait à double entente. Un *résisteur* vaudrait mieux : mais ce serait une entorse à la langue française, et puis, les dames ne seraient peut-être pas très-contentes...

Autre embarras auquel on n'a pas songé non plus. Lorsqu'il y aura deux Chambres, comment désignera-t-on l'Assemblée actuellement existante?

— Moi, disait aujourd'hui un dissolutionniste, je l'appellerais tout simplement *Chambre de persistance*.

—

Hier a eu lieu, à l'hôtel du Louvre, la réunion des représentants de la presse départementale, sous la présidence de M. Merson, pour la formation d'un syndicat.

La réunion a adopté la proposition de M. Massicaut, limitant les fonctions du syndicat aux rapports de la presse départementale avec le bureau de l'Assemblée et la questure pour la distribution des places dans la tribune réservée.

Ont été nommés syndics pour Paris :

MM. Levé, Asseline, Marécaut, Dardenne de la Grangerie, Lafitte, Saint-Chéron.

Pour les départements :

MM. Gras, de Sède, Nadaud, Merson, Moissant, Garnier, Lagehonnière, Pocquet, Roux, Marchand, Duportal, Massicaut, Ténot, Brière, Marteau, Véron, Mazure, Evariste Mangin.

—

Un journal catholique raconte le petit incident suivant de la séance du 21.

M. de Broglie, un moment avant la lecture, se mit à courir assez fort dans les couloirs, tenant son rapport à la main, dans sa course, le noble rapporteur heurta si violemment M. de Bois-Boissel, qu'il en perdit un instant l'équilibre et faillit rouler à terre.

— Mauvais présage, monsieur le duc! lui dit un membre de la droite qui passait alors.

—

On nous assure, dit le *Monde*, que dans un wagon de Paris à Versailles, le duc d'Aumale qui causait très-clairement avec ses compagnons de différentes péripéties de la fusion, finit par dire tout haut en parlant du comte de Chambord : « Nous ne voulons ni de son drapeau, ni de son pouvoir temporel ! »

—

Le dîner donné vendredi par le ministre des Etats-Unis, à Paris, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Washington, a été très-brillant. M. Thiers, un peu enrhumé, s'était fait excuser, ainsi que M. de Rémusat, mais Mme Thiers, Mlle Dosne et Mme de Rémusat se sont rendues à l'invitation.

Aucun toast n'a été porté. La réception qui a suivi le dîner a été très-nombreuse. Toute la colonie américaine est venue saluer M. et Mme Washburne. L'avenue Uhrich était littéralement encombrée de voitures.

M. Thiers et M. de Rémusat ne viendront pas à Paris pendant les jours gras.

—

On lit dans le *Journal officiel :*

« Dans son numéro du 22 février courant, le journal l'*Univers*, se trouvant en communion d'idées avec le *Rappel* pour apprécier la nomination du capitaine Garcin au grade de chef d'escadron, annonce qu'à la suite de l'incident de La Fère, le lieutenant-colonel Fabre a été promu au grade de colonel.

« Cette nouvelle est erronée. M. Fabre, nommé lieutenant-colonel à Metz, le 15 septembre 1870, est toujours dans ce grade. »

En réponse à cette note, le gérant de l'*Univers* vient d'adresser la lettre suivante au gérant du *Journal officiel :*

« Paris, le 23 février.

« Monsieur le gérant,

« Dans la partie non-officielle de votre numéro du 23 février, vous publiez une note où il est dit que l'*Univers* se trouve « en communion d'idées avec le *Rappel* pour apprécier la nomination du capitaine Garcin au grade de chef d'escadron. »

« Pour apprécier la justice de ce rapprochement, il me suffit, monsieur le gérant, de constater : 1° que, dans l'article auquel prétend répondre la note officielle, la nomination du capitaine Garcin n'était examinée qu'au seul point de vue des règles ordinaires de l'avancement ; 2° que, dans un article antérieur où cette nomination était examinée par son côté moral, l'*Univers* disait qu'elle était une bonne réponse à l'assignation de la veuve Millière. Vos lecteurs jugeront si c'est là se trouver en communion d'idées avec le *Rappel*.

« Je vous prie, monsieur le gérant, et, au besoin, je vous requiers de publier cette lettre dans votre plus prochain numéro.

« Le gérant de l'*Univers*,
« S. DESQUERS. »

—

Un rapprochement.

C'est une singularité historique de la race des Capétiens !

Chacune des trois branches de cette race, en effet, a cessé de régner après l'avénement de trois frères qui ont successivement occupé le trône.

Ainsi les trois frères Louis X, Philippe V et Charles II ont *fini* la branche des Capétiens proprement dite.

Les trois frères François II, Charles IX et Henri III ont clos la branche des Valois.

Les trois frères Louis XVI, Louis XVIII et Charles X ont terminé la branche des Bourbons aînés.

Vous voyez bien que M. le comte de Chambord ne peut pas régner et que, par conséquent, la fusion, qui aurait pour résultat de le hisser sur le trône de France, est impossible.

—

La cour de cassation vient de rendre un arrêt fort curieux et digne en tous points d'être enregistré :

Un sieur Théroulde, aubergiste et limonadier, inculpé d'avoir donné à boire pendant les offices du dimanche, avait été acquitté par le tribunal de simple police d'Eu (Seine-Inférieure).

La cour suprême, sur le pourvoi du ministère public, a cassé ce jugement dans son audience du 18 décembre 1872.

D'après son arrêt, dit le journal le *Droit :*

« Continue d'être en vigueur, à défaut d'abrogation expresse, la loi du 18 novembre 1814, qui interdit aux cabaretiers de donner à boire, les fêtes et dimanches, pendant les heures des offices.

« Le juge de police ne peut acquitter le prévenu, sous le prétexte que la loi serait tombée en désuétude. »

—

Il y a trois semaines environ, un aliéné nommé Pierre-Marin Maréchal, interné à Bicêtre, ayant déclaré qu'il avait enfoui une somme de 100,000 francs, en titres ou valeurs diverses, dans un champ des environs du Bourget, a été conduit sur le lieu même et a fini par retrouver la cachette et toutes les valeurs intactes.

Ce n'était pas toute la fortune de ce malheureux.

Le 2 février courant, raconte le *Rappel*, il fit une nouvelle déclaration à son surveillant, et il avoua qu'il avait enterré dans le jardin de la maison qu'il possède à Compiègne, rue de la Madeleine, une somme qu'il évaluait de 25 à 30,000 fr. en pièces d'or.

Le préfet de police, averti aussitôt, envoya des instructions au maire de Compiègne pour la surveillance de ladite maison, et donna l'autorisation au directeur de l'asile de Bicêtre de faire sortir le sieur Maréchal.

Celui-ci, accompagné des mêmes agents qui l'ont accompagné au Bourget, a été embarqué, il y a trois jours, dans un compartiment séparé du chemin de fer et conduit dans sa maison, sur laquelle heureusement on avait apposé les scellés.

Introduit dans le jardin, Maréchal se dirigea sans hésitation vers le plus gros des arbres, au pied duquel on découvrit, à une profondeur de 25 centimètres à peu près, vingt-huit rouleaux de 1,000 fr. en pièces de 20 fr.

Procès-verbal a été dressé de cette trouvaille, et cette somme va être remise à la femme du sieur Maréchal, celui-ci ayant été ramené à Bicêtre pour y attendre sa guérison.

—

On lit dans la *Charente :*

« Un singulier conflit matrimonial trouble, en ce moment, les esprits des braves habitants de Voulgézac (Charente).

« Un mobile marié, de cette localité, fut pris par les Prussiens. Le prisonnier cessa de donner de ses nouvelles, il y a environ quatorze mois, et un acte mortuaire en règle parvint à la veuve qui, au bout du délai réglementaire, se remaria, il y a quatre mois de cela.

« Mais, ô stupéfaction des stupéfactions ! ces jours derniers le défunt reparut à Voulgézac, en parfaite santé. Il frappa à la porte de sa femme et trouva naturellement la place occupée ; et si bien occupée qu'il put constater que la seconde union de son épouse n'avait pas été stérile.

« Le grand Salomon lui-même eût été embarrassé devant ces deux pères. »

—

La cour d'assises d'Alger vient d'avoir à s'occuper des affaires d'un ménage kabyle. Deux femmes de l'Arabe Mehmod vivaient sous la même tente mais n'avaient pas grande sympathie l'une pour l'autre et étaient souvent jalouses de l'époux commun (ne perdons pas de vue que ceci se passait en Algérie.) Si bien que l'une des femmes, la nommée Tossadt, a, dans une querelle, tué l'autre épouse. Le jury ayant fait dégénérer l'affaire en simples coups et blessures, la femme jalouse a été condamnée à 18 mois de prison.

—

Enregistrons, dit l'*Evénement*, un mot historique.

On sait qu'au moment où le roi Amédée abdiquait, la question de l'émancipation des noirs était sur le tapis, dans les Cortès espagnoles.

Le premier ministre, M. Zorilla, était venu pour en causer avec le roi :

— Ah ! fit le roi agacé, ils veulent émanciper les nègres. Eh bien ! je vais d'abord leur montrer comment on émancipe un blanc.

Le lendemain, il avait signé son abdication.

Avouez que, comme *mot de la fin*, celui-ci n'est vraiment pas trop mal.

—

La cour d'assises de Londres vient de condamner William Suchetiff, enfant de douze ans, à passer trois années dans une maison de correction pour avoir tenté d'empoisonner avec de la mort-aux-rats le sieur Burden, professeur à l'école industrielle de Londres, dont il était l'élève. M. Burden s'était attaché le ressentiment haineux du jeune Suchetiff en lui administrant le fouet.

—

« Un conflit n'arrive jamais seul. » On pourrait ainsi varier le proverbe connu.

Ce n'était pas assez pour diviser les deux gouvernements d'Italie et de Grèce de l'interminable affaire du Laurium.

Un incident vient de se produire qui, peut-être, soulèvera des difficultés considérables entre deux nations irritées déjà l'une contre l'autre.

Une dépêche nous avait apporté la nouvelle du fait lui-même. La presse grecque l'entoure aujourd'hui de commentaires passionnés.

Un criminel, sujet du roi d'Italie et contre lequel il y avait mandat d'amener, était à Corfou. Des matelots italiens du *Principe Odone* l'y rencontrent, le reconnaissent et l'attirent à leur bord. Là, le capitaine l'arrête et répond aux autorités qui viennent le réclamer, en faisant étendre sur le pont le drapeau de sa nation et les défiant.

Nous voyons aujourd'hui, dans le *Daily News*, que le gouvernement grec a protesté auprès de toutes les puissances étrangères contre cette violation de territoire.

—

La *Gazette de Cologne* annonce que le projet de loi monétaire a été soumis hier au conseil fédéral ; il contient 16 articles.

L'art. 1er stipule que dorénavant pour tout l'empire allemand l'unité monétaire sera le marc d'or.

D'après l'art. 2, il sera, en outre frappé *a*) en monnaie d'argent, des pièces de cinq marcs, d'un marc et d'un demi-marc ; *b*) en monnaies de nickel, des pièces de dix pfennings et de cinq pfennings ; *c*) en monnaies de cuivre, des pièces de deux pfennings et de un pfenning.

Le marc, en monnaie française, vaut un peu moins que 1 fr. 25 c.

—

Le correspondant militaire de la *Gazette de Cologne* écrit à ce journal que M. Krüpp, d'Essen, a modifié les projectiles des canons rayés de campagne, en remplaçant le revêtement de plomb par trois anneaux de cuivre en relief. Cette modification a pour effet d'augmenter la rapidité du vol des projectiles des canons rayés, laquelle était de beaucoup inférieure à celle des projectiles des canons lisses. Ces derniers avaient une vitesse de 500 mètres, tandis que les premiers ne parcouraient que 360 mètres.

Par la modification ci-dessus indiquée, la vitesse des projectiles des canons rayés de campagne serait portée même à plus de 500 mètres. Le poids du projectile est de 7 kilogrammes, et la longueur sera plus considérable qu'à présent. La charge de poudre sera équivalente au quart de poids du projectile.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 février 1873.

PRÉSIDENCE DE M. BENOIST-D'AZY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 2 h. 3/4.

Les ministres sont à leurs bancs.

M. Rive, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal d'hier.

M. d'Aboville. — Le procès-verbal de la séance d'hier mentionne, après les paroles de M. Hervé de Saisy : Murmures sur un grand nombre de bancs, il aurait dû ajouter : Applaudissements sur d'autres bancs. (Mouvements divers.)

Le procès-verbal est ensuite adopté.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1873, un crédit supplémentaire de 469,000 fr. pour les dépenses de police de l'agglomération lyonnaise, et à fixer à 30 0/0 de ces dépenses la part contributive de la ville de Lyon.

La parole est à M. Millaud.

Plusieurs voix. — On n'est pas en nombre.

M. Millaud. — D'accord avec M. le ministre de l'intérieur, je viens vous demander le renvoi à huitaine de la discussion de ce projet. Le rapport n'a été distribué qu'hier et nous ne pouvons le voter sans avoir consulté les intéressés.

M. Bardoux, rapporteur. — Tout en admettant la réclamation de M. Millaud, nous demandons que l'ajournement ne soit pas aussi long.

A droite. — Non ! non ! tout de suite.

M. de Goulard, ministre de l'intérieur, estime qu'il y a lieu d'accorder l'ajournement à huitaine demandé par M. Millaud.

L'Assemblée consultée adopte l'ajournement.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les allumettes chimiques.

M. Bocher. — Je ferai observer à l'Assemblée qu'il n'est pas possible d'entrer dans la discussion de ce projet, M. le ministre des finances étant retenu dans une commission. Je crois qu'il est préférable de discuter la proposition qui suit à l'ordre du jour.

M. le président. — L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi, ayant pour objet l'allocation d'une subvention à la compagnie du Médoc, en vue de l'achèvement du chemin de fer de Bordeaux à Verdun.

M. Mathieu Bodet. — Je prie la Chambre de bien vouloir dispenser ce projet des trois lectures et d'en déclarer l'urgence.

L'urgence est déclarée.

M. Caillaux. — Je déclare ne pas m'opposer au projet de loi, mais je demande si le gouvernement est en mesure de payer les 4 millions, relatifs à cette subvention. Comme je ne le crois pas, je demande l'ajournement du projet.

M. Mathieu Bodet, rapporteur, repousse la demande d'ajournement.

M. de Fourtou insiste également pour la discussion immédiate.

Le projet dont il est donné lecture est adopté sans discussion.

M. Denormandie. — Je demande la permission de m'adresser à M. le président de la commission du budget relativement aux 140 millions de la ville de Paris.

Je ne vous parlerai pas des événements qui ont donné lieu à ce projet, je me renfermerai simplement dans cette question : La ville de Paris réclamant de trois sources différentes une somme de 340,000,000, le gouvernement n'admettant pas la totalité de la réclamation, pour des raisons que je n'ai pas à examiner, vous a présenté un projet de loi portant remboursement d'une somme de 140 millions, avec l'obligation pour la ville de Paris, de rembourser aux communes d'Auteuil, Boulogne, etc., etc., une somme de 20 millions ce qui réduit en somme une totalité pour Paris de 120,000,000.

Sur ce fond, je crois que les travaux de la commission du budget sont terminés. Je veux donc simplement demander à cette commission quand elle pense déposer un rapport, afin que nous puissions répondre à ceux qui ont intérêt à ce que cette solution arrive le plus tôt possible.

M. Paris. — C'est une discussion anticipée.

M. Denormandie. — Non, c'est une simple question. Nous vous supplions donc de venir en aide aux citoyens qui ont attendu que les ruines de la patrie soient réparées avant de vous parler de leurs besoins. On a déjà beaucoup tardé, faites donc qu'il ne soit pas trop tard. (Vive approbation.)

M. Vitet, président de la commission du budget. — Tout en reconnaissant la justesse des observations de M. Denormandie, je dois vous dire que la commission n'a pas négligé cette question ; elle s'en est occupée avec tout le soin qu'elle comporte. Nous ne pourrons déposer un rapport sans connaître les idées du gouvernement. Le gouvernement a été d'avis, malgré la situation financière, qu'il fallait que Paris, comme la province, se résolve à de nouveaux sacrifices ; qu'il fallait scinder le projet en deux parties, un pour Paris, un pour les départements. La question en est là. Sitôt qu'elle sera tranchée, le rapport sera déposé.

PROJET DE LOI SUR LES ALLUMETTES CHIMIQUES.

Article 1er. — Le prix des allumettes au phosphore amorphe que l'administration des contributions indirectes ou le concessionnaire du monopole des allumettes chimiques vendra aux consommateurs ne pourra excéder la fixation suivante :

Allumettes en bois ;
Par boîte de 100, à 10 cent.
— 50, à 5 cent.
Allumettes en cire ;
Par boîte de 30, à 10 cent.

Avec tolérance de 10 p. 100 sur le nombre des allumettes.

Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 règlent les conditions d'importation et de fabrication des allumettes de luxe et la nomination des agents concessionnaires.

M. de Tillancourt combat le projet en ce qui concerne les allumettes amorphe.

Ce projet, ajoute l'orateur, devant nuire au développement de la fabrication de ces allumettes, qui sont préférables aux allumettes ordinaires et qui, par leur composition, ne donnent lieu que très-rarement aux incendies et aux empoisonnements, si fréquents par les allumettes chimiques.

M. Bocher, rapporteur, estime que l'argumentation n'est pas aussi fondée que le prétend M. Tillancourt, et demande l'adoption du projet.

M. Paul Morin. — Je ne viens pas combattre le projet, étant lié par la loi votée le 2 août 1872, je viens simplement demander à M. le ministre des finances si l'administration est maîtresse d'imposer un prix si ce prix doit être discuté par l'administration et les concessionnaires.

L'orateur critique ensuite divers autres clauses du cahier des charges.

Le bruit des conversations particulières couvre la voix de l'orateur et nous empêche d'entendre son argumentation.

M. Léon Say, répond dans un sens favorable aux observations de M. Morin, et sur divers points, l'assure qu'il lui sera donné satisfaction dans l'avenir.

M. Laurent signale à l'attention du ministre que, dans les départements, les concessionnaires se livrent à des spéculations scandaleuses, et violent journellement l'esprit de la loi.

M. Tolain. — On a voté le monopole dans l'intérêt du trésor, ou qu'il sera dans l'intérêt du trésor, si dans cinq ans les concessionnaires dénoncent le traité ; ils auront payé à l'Etat 16 millions par an, et l'Etat aura déboursé immédiatement 30 ou 40 millions pour exproprier et indemniser les fabricants actuels.

Je vous demande donc de ne pas entrer dans cette détestable voie du monopole, et d'ajourner quant à présent ce projet de loi.

M. Rouveure appuie la proposition Tolain et demande le chiffre exact de l'indemnité d'expropriation.

M. Bocher repousse et combat la demande d'ajournement et de rejet développée par M. Rouveure.

La clôture est prononcée.

Une discussion très-vive, à laquelle prennent part MM. Raudot, Ganivet et Ducarré, s'engage sur l'article 1er.

Le projet est renvoyé à la commission.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

ÉTRANGER

Angleterre.

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon.*)

Londres, 27 février 1873.

L'ouverture du parlement anglais vient d'être signalée par l'introduction d'un bill important qu'il n'est pas permis de passer sous silence. M. Gladstone a présenté devant la chambre des communes le « Irish University Bill », le Bill de l'université d'Irlande, que tout le pays attendait et demandait depuis longtemps avec impatience, et les Irlandais surtout avec anxiété.

C'est un fait singulier et digne de remarque, que toutes les questions irlandaises ont le privilége d'exciter ici les esprits et de produire de l'agitation. Ce phénomène a une cause religieuse, pense-t-on généralement ; certaines personnes croient voir là le résultat d'une différence de race ; ceux qui ont voyagé en Irlande assurent, non sans raison, que l'état constant d'antagonisme qui règne dans ce pays est produit par la haine séculaire que les partis ont su y fomenter contre tout ce qui est anglais. La vérité gît, je crois, au fond de ces diverses opinions ; sans contredit, la plus grande barrière qui existe entre l'Angleterre et l'Irlande, c'est la digue de préjugés que l'ignorance élève entre les peuples, et qu'il est toujours si difficile de démolir. Aujourd'hui l'Angleterre fait certainement tous ses efforts pour ramener à elle l'Irlande, en la faisant participer à tous les avantages politiques et religieux dont jouissent les autres habitants du Royaume Uni, et le bill que vient de proposer M. Gladstone est un témoignage nouveau de cette tendance juste et conciliatrice.

Pour vous donner une idée complète de la question soulevée par ce bill, il faudrait écrire non pas une lettre mais une brochure, et remonter presque jusqu'au déluge ; M. Gladstone a fait pour introduire le bill un discours qui n'a pas duré moins de trois heures et demie, et encore a-t-il seulement effleuré les côtés principaux de la question, sans entrer dans des détails bien connus de son auditoire et des intéressés.

Le Irisch university bill n'est que le couronnement d'un édifice législatif dont le bill sur l'Eglise d'Irlande et le bill sur les propriétés foncières ont été les premières pierres. Vous vous rappelez sans doute avec quelles difficultés, mais aussi avec quel succès pour le gouvernement actuel, ces deux premiers bills furent enlevés d'assaut. Le nouveau bill semble devoir provoquer autant d'agitation et obtiendra sans doute aussi le même succès.

Par le bill de l'Eglise d'Irlande, qui abolissait dans le pays la religion anglicane, comme religion de l'Etat, tous les protestants n'ont pas été contents, mais au moins les catholiques se sont trouvés pleinement satisfaits. Par le bill sur les propriétés foncières, les catholiques ont été de nouveau favorisés, en étant placés, au point de vue de la possession du sol, sur le même pied d'égalité que leurs compatriotes protestants ; enfin le nouveau bill sur la question universitaire vient compléter cet ensemble de réformes en assurant à tous les Irlandais, à quelque religion qu'ils appartiennent, les bienfaits d'une éducation supérieure dans une université subventionnée par l'Etat.

Voyons par quels moyens et par quels sacrifices, le dernier tour de force a pu être accompli. Les clauses les plus importantes du bill peuvent être résumées dans les paragraphes suivants :

1° Le bill fournit aux catholiques les moyens de donner à leurs fils une éducation universitaire supérieure sans que leurs opinions religieuses puissent être en rien froissées.

Cette condition est garantie par les clauses du bill qui permettent à l'Université catholique de Dublin de s'affilier comme collége indépendant à l'ancienne Université actuellement existante ; par la clause qui permet à tous les étudiants sans distinction d'être incorporés dans l'Université et de jouir de tous ses priviléges ; enfin, par les diverses provisions destinées à prévenir tout conflit qui pourrait s'élever dans les examens sur les questions théologiques.

2° Les étudiants catholiques jouiront de tous les avantages que l'Université peut présenter, et dans les colléges affiliés, catholiques où autres, les principes d'éducation ne seront soumis à aucun contrôle officiel.

3° Les examens de l'Université (réformée) de Dublin seront faits par des examinateurs dont le choix et la nomination sont abandonnés au conseil de l'Université. Ici nous nous heurtons à une difficulté sérieuse, que le bill présente, mais ne résout pas. Il est dit que ce conseil d'université sera nommé alternativement par la couronne, par le conseil existant lui-même, par les professeurs de l'Université et par le sénat ou conseil supérieur de l'Université. On craint, et avec raison, que cette latitude ne fasse de l'élection du conseil un instrument politique ou religieux aux mains des divers partis. L'avenir nous apprendra si l'on peut régler toutes les questions en cherchant à contenter tout le monde.

Nous arrivons maintenant à la clause la moins satisfaisante du bill, à celle qui promet de soulever l'opposition la plus vive. C'est la clause par laquelle il est établi que l'Université n'aura ni chaire de philosophie, ni chaire d'histoire moderne.

Certes on comprend que la question soit embarrassante, même pour un homme d'Etat de la force de M. Gladstone. L'histoire de la Réforme enseignée par un protestant ne saurait plaire à un catholique... catholique, et, d'un autre côté, un protestant ne peut accepter l'enseignement de cette même histoire fait par un professeur ultramontain. On pourrait plus aisément s'entendre sur l'enseignement de la philosophie avec un peu de bonne volonté.

Voilà donc où mènent les passions humaines quand elles s'incarnent dans la forme religieuse ! On est réduit à supprimer l'enseignement de l'histoire moderne et de la philosophie dans une Université destinée à représenter la lumière intellectuelle d'un pays, de crainte d'aliéner les suffrages d'une partie de la population. C'est là une grande victoire peut-être pour l'ultramontanisme, mais c'est une triste défaite pour la raison. Ainsi à l'Université de Dublin on pourra passer tous les examens sans savoir qu'il existe un homme appelé Platon ou un roi d'Angleterre nommé Henri VIII.

Les protestants irlandais repoussent énergiquement une telle clause, mais les catholiques s'en montrent généralement satisfaits. Ils auront toute liberté d'enseigner l'histoire et la philosophie à leurs élèves dans les séminaires nombreux de l'Irlande et cela empêchera, comme ils disent, la diffusion des fausses idées parmi les étudiants. Il est vrai que les protestants auront le droit d'agir de même de leur côté, mais au point de vue des principes, il n'en restera pas moins sur les diplômes de l'Université de Dublin une tache d'insuffisance qu'on ne peut que déplorer, à quelque point de vue qu'on se place.

Tel est, en résumé, le bill que le gouvernement vient d'introduire ; si on y rencontre plus d'une faute, on doit au moins reconnaître qu'il est plein de bonnes intentions. Dans un pays comme l'Angleterre, où toutes les religions sont reconnues et protégées, le gouvernement avait le devoir de présenter un projet par lequel toutes les consciences fussent respectées, et tous les intérêts garantis. Ce bill est, d'ailleurs, le complément nécessaire du bill qui a proclamé en Irlande la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La seule tâche vraiment regrettable du nouvel acte, c'est, comme je l'ai dit plus haut, la clause qui supprime l'enseignement de la philosophie et de l'histoire moderne. C'est là un procédé trop alexandrin. Trancher n'est pas résoudre, et cette clause sera déplorée, j'en suis sûr, en Irlande, aussi bien par tous les catholiques sincères, que par tous les protestants sérieux.

L. M. K.

UN DÉCRET D'EXPROPRIATION

SANS INDEMNITÉ.

Nous n'en avons pas fini avec l'étrange projet de règlement de voirie soumis à l'enquête.

Nos lecteurs se doutent-ils que ce règlement, s'il était malheureusement homologué, ne constituerait rien moins qu'un décret d'expropriation d'un étage pour la plupart des maisons de Lyon, expropriation, cela va de soi, sans indemnité.

En effet, par une délibération du 28 septembre 1860, le conseil municipal de Lyon a modifié les règlements de voirie antérieurs en ce qui concerne la hauteur des maisons :

Dans les rues et places de 10 à 15 mètres de largeur, la hauteur des façades a été portée à 20 mètres 50 cent. (Article unique de la délibération du 28 septembre 1860.)

D'après le nouveau règlement, dans les rues et places de 10 à 15 mètres de largeur, la hauteur ne sera plus que de 19 mètres (article 5, parag. 2) : *un mètre cinquante de moins.*

D'après le règlement ancien, sur les quais, la hauteur est de 22 mètres. (Art. 2 du règlement du 15 novembre 1849.)

D'après le nouveau règlement, elle ne sera plus que de 20 mètres (art. 5, par. 1er) : *deux mètres de moins!*

Et ainsi du reste !

Nous aimons à croire que les honorables membres de la commission qui ont laissé passer cette modification aux anciens règlements n'ont pas pris garde aux conséquences qui en découlent !

Voilà donc, par ce règlement nouveau, les emplacements à bâtir qui existent encore dans la commune de Lyon, dépréciés tous ensembles et tout d'un coup !

Mais il y a des conséquences encore bien plus graves.

Toutes les propriétés bâties depuis 1849, époque où fut édicté le règlement relatif à la hauteur des maisons, et depuis 1860, époque où il fut modifié, dans un sens plus large, *sont frappées de reculement par en haut*, si l'on nous permet cette expression étrange, mais qui peint très-exactement la chose.

C'est-à-dire que voilà interdite d'un coup la réparation des mansardes et des toitures qui dépassent l'*alignement en hauteur*.

Qu'un accident, un incendie détruise l'étage supérieur de votre maison, vous voilà dans l'impossibilité de le rétablir. Vous êtes *exproprié* d'un étage, *sans indemnité*.

Que pensez-vous de cette manière d'expédier galamment les choses?

Notez que toutes les maisons dont il s'agit sont précisément les plus belles de Lyon ; celles de la rue de Lyon, du quai Joinville, de la rue de l'Hôtel-de-Ville, de la rue Gasparin, de la rue Centrale, etc., etc.

Au point de vue artistique la modification proposée n'est pas moins malheureuse. Les emplacements qui restent à bâtir sur les quais et ailleurs recevraient des maisons plus basses de deux mètres que leurs voisines. L'effet ne serait pas beau.

Au point de vue de la salubrité, la chose est encore plus fâcheuse. En effet, sous l'empire des règlements actuels, les maisons, quoique étant plus hautes, ne peuvent avoir que le même nombre d'étages. Notre nouveau règlement aura donc pour effet de nous faire habiter des étages plus bas, c'est-à-dire plus insalubres, moins propres en même temps à la décoration extérieure et intérieure.

Sous quelque aspect donc qu'on regard l'article 2 du nouveau règlement, on voit est désastreux.

La Société d'architecture l'a jugé co nous, comme toute personne d'ailleurs voudra bien y réfléchir, et elle a dem purement et simplement le maintien des ciens règlements en ce qui concerne la h teur des maisons.

Il faut que les propriétaires, et les locataires aussi (car ils sont intéressés à ce que l fasse des étages salubres), profitent du d *nier jour qui leur reste*, demain 25, pour s' crire sur les registres d'enquête contre exorbitantes dispositions. Il dépend d'eux les empêcher de passer en loi. Mais pour il faut que les intéressés veuillent bien p dre la très-légère peine de consigner l protestations. Sans quoi ils subiront les co quences de leur inertie.

CHRONIQUE

M. le préfet du Rhône n'est pas encor retour de Versailles.

Nous parlons plus haut des graves con quences du projet de règlement de voi l'endroit de la hauteur des maisons.

Signalons maintenant un autre incon nient moins grave, mais qui a son importa et qui montre en même temps à quel esprit réglementation minutieuse et vexatoire ju qu'au ridicule on a obéi en le rédigeant.

L'art. 60 « interdit expressément de plac « sur les côtés des balcons et dans le milieu « des séparations dépassant la hauteur d'ap « pui. »

Par-dessus le marché, le paragraphe suivant donne une disposition rétroactive à ce prescriptions.

Ainsi, de par nos édiles, il est interdit d séparer en deux ou en trois appartements l étages qui ont un long balcon, car il est bie évident que chaque locataire entend être ch chez lui et avoir sur son balcon une séparation qu'on ne puisse franchir, afin que des vo sins ne puissent, par exemple, venir se pr mener sur son balcon, coller l'œil à la vit qui donne dans votre chambre à coucher, et

Est-il possible de rien imaginer de mie que cet art. 60 ?

Il est vraiment bien fâcheux que les réd teurs du règlement n'aient pas eu sous le haute main la voirie de la ville de Paris ; auraient, par l'art. 60, obligé les propriétai à louer les balcons d'un bout à l'autre de rue de Rivoli à un même locataire !

C'est aussi ce qui arrivera à Lyon pour l maisons de la rue Sala, qui s'étendent du qu Tilsitt à la rue du Plat !

Il ne semble pas possible qu'on maintie un tel article.

Il en est un grand nombre comme cela su lesquels on ne peut s'étendre ici. Il n'y au rait qu'un seul moyen d'avoir un bon règlement, ce serait de rejeter en bloc celui qu'on nous propose, pour nous en tenir au règlement actuel.

La société d'architecture a demandé la suppression de l'article relatif aux séparations de balcon.

Dans la plupart des cas, elle *s'est bornée*, du reste, à demander la suppression pure et simple des articles, sans rien proposer à la place.

En quoi elle a eu parfaitement raison.

Le règlement préférable dans les choses qui n'intéressent pas la sécurité publique, c'e de laisser les gens tranquilles.

Mais quoi ! nous sommes en France ! Réglementons, vexons. Vexons, règlementons.

Le droit de tenir un bureau de tabac est privilège qui, en même temps qu'il confè certains avantages, impose certaines obl gations.

C'est ce que ne veulent pas comprend tous les marchands de tabac ; nous avons d eu plusieurs fois l'occasion de le dire ; mêm dans les quartiers du centre, non-seuleme le papier timbré est introuvable, et il est n cessaire pour s'en procurer de parcourir tro ou quatre bureaux « ayant le droit d'en ve dre », mais les timbres-poste eux-mêmes so d'un achat des plus difficiles pour peu q l'on en veuille une certaine quantité.

Pourquoi? Parce qu'ils rendent peu de bénéfices, et qu'ils représentent un capital relativement considérable.

Si l'on est pressé et que l'on ait besoin d 20 fr. de timbres, le plus court est généralement d'aller tout droit à la poste.

Mais ce n'est rien encore.

Entrez dans un bureau de tabac, demande des timbres-poste de un, deux ou quatre ce times, la buraliste vous rira simplement au nez, en vous disant : « Je ne sais pas ce que c'est. »

Vous pouvez parcourir tout Lyon, partout vous obtiendrez la même réponse, trop heureux si vous échappez à la colère de la marchande qui, le plus souvent, croit que vous vous moquez d'elle.

Il est pourtant inadmissible que la possession d'un bureau de tabac, qui est le privilège de quelques-uns, n'entraine aucune des charges attachées ordinairement à tout monopole.

Sans doute, la vente de timbres de quelques centimes ne peut pas donner d'immenses bénéfices, cependant elle doit être la conséquence de la vente de tant d'autres valeu plus rémunératrices.

La compagnie P.-L.-M. qui a exploité toutes les idées, n'a pas encore eu celle de refuser dans ses vagons les voyageurs trop gros sous prétexte qu'ils sont moins avantageux à transporter que les maigres.

Les buralistes n'agissent pas autrement, et l'administration insouciante les laisse faire à leur guise.

Qui en souffre? Toujours le public.

L'Etat réalise pourtant sur lui d'assez beaux bénéfices pour le servir convenablement. A quoi bon lui faire encore perdre son temps?

Le commerce de notre ville s'intéresse vivement à l'exposition de Vienne. Aussi ne croyons nous pas inutile de donner, d'après le *Moniteur universel*, une petite description du palais destiné à concentrer tous les produits de l'art et de l'industrie.

Le lieu choisi pour l'exposition a été le parc du Prater, situé aux portes de Vienne sur les bords du Danube ; ce parc se prêtait merveilleusement à cette destination par son immensité et sa situation pittoresque.

L'exposition occupe dans le parc une surface de plus de 230 hectares, dont 64 de surface couverte.

C'est un espace quintuple de celui que l'exposition de 1867 occupait sur les terrains du Champ-de-Mars ; mais hâtons-nous d'ajouter que si nous venons au contraire à comparer les surfaces totales couvertes, nous trouverons celle de l'exposition de 1873 inférieure d'environ un hectare à celle de 1867 ; si même nous ne parlons que du palais lui-même indépendamment de ses deux grandes annexes, la surface couverte serait environ moitié de celle de notre exposition ; elle pourra, il est vrai, être notablement augmentée en couvrant certains espaces primitivement destinés à recevoir des plantations et à isoler les pavillons, dont nous parlerons tout à l'heure.

Au milieu du palais de l'exposition, s'élève une vaste coupole d'une hauteur telle qu'elle abrite des arbres séculaires, et dont la surface est double de la fameuse coupole de Saint-Pierre de Rome, la plus large du monde.

C'est à cette rotonde destinée à contenir les produits les plus remarquables de chaque nation, que vient aboutir la grande nef principale dont la longueur atteint près de 1 kilom.; de cette nef se détachent à angle droit et à des intervalles égaux 32 galeries latérales ; les deux galeries les plus voisines de la coupole sont enfin reliées par deux nouvelles galeries transversales, complétant ainsi le carré dont la rotonde occupe le centre.

Cette disposition présente certains avantages au point de vue du jour, évite les difficultés de toiture ; la commission autrichienne a cru devoir adopter ce système et a dès lors cherché à grouper les différents pays de production suivant l'ordre même qu'ils occupent sur le globe, de l'ouest à l'est.

Cependant ce système est inférieur à celui adopté pour l'exposition de 1867, car l'Autriche obtiendra ainsi plutôt une série d'expositions nationales qu'une véritable exposition d'ensemble.

La coupole seule doit subsister ; le reste des bâtiments est destiné à disparaître comme ceux de l'Exposition de 1867.

Outre le palais proprement dit, dont nous venons de donner une idée, s'élève à peu de distance et parallèlement la grande galerie réservée aux machines ; sa longueur est presque celle du palais lui-même et sa surface dépasse 3 hectares.

Une autre grande construction, enfin, située dans l'axe même du palais, et à cent mètres environ, est destinée à l'exposition des beaux-arts.

Ce sont là les trois bâtiments principaux. En dehors de ceux-ci, une foule de constructions diverses doivent s'élever et entre autres une galerie devant contenir l'exposition des amateurs; le directeur de l'exposition, M. Schwarz-Senborn, a eu, à l'instar de notre exposition rétrospective, l'ingénieuse idée de provoquer ainsi l'exhibition de collections particulières ordinairement dérobées aux regards de la foule.

Les vastes dimensions du Prater permettront aussi de ne pas séparer l'exposition agricole, comme on l'avait fait en 1867; car elle aura lieu dans le parc lui-même.

La France s'apprête à tenir une large place dans ce concours universel ; la section française occupe trois galeries latérales, trois cours intermédiaires qu'elle a fait couvrir; plus de 1.000 mètres carrés enfin lui ont été attribués dans la grande rotonde d'honneur.

Il n'est peut-être pas inutile d'ajouter qu'en moins de quarante heures on peut franchir la distance qui sépare Lyon de Vienne.

Le général Cluseret, qui depuis longtemps reposait dans la paix de l'oubli, attire aujourd'hui l'attention sur sa personne par une lettre que nous trouvons dans le *Petit Lyonnais*. M. de Carayon-Latour, le héros de Venissieu, est mêlé à l'affaire.

Voici cette lettre :

> Monsieur le rédacteur du *Petit Lyonnais*,
>
> Voilà deux ans que je suis victime d'une calomnie que je trouve rééditée dans le supplément du *Dictionnaire des Contemporains*.
>
> J'aurais géré des fermes de M. Carayon-Latour en Algérie et j'aurais mal géré.
>
> J'affirme que je ne connais M. Carayon-Latour ni directement ni indirectement, et que j'ignore s'il a ou n'a pas des terres en Algérie.
>
> Mais ce qui a lieu de m'étonner, c'est qu'un galant homme (!) laisse pendant deux ans son nom accouplé à une calomnie sans la démentir.
>
> Général CLUSERET.

Ce qui a lieu d'étonner encore plus que le silence de M. de Carayon-Latour, à qui, en somme, l'honneur de M. Cluseret importe peu, c'est le silence dudit Cluseret, le principal intéressé dans l'affaire, qui attend deux ans pour démentir un bruit qui a fait le tour de la presse.

C'est encore plus fort que M. Ordinaire, s'apercevant au bout de trois mois que tous les journaux de son département, et même de la capitale, ont reproduit un fait de nature à le compromettre.

Le tribunal de commerce de Lyon, et après lui la cour d'appel, viennent de décider que l'acheteur de graines de vers à soie qui se plaint de la non éclosion des graines provenant d'un défaut caché, doit prouver que ce défaut existait antérieurement à la livraison des cartons. L'action en garantie doit être exercée aussitôt après l'époque ordinaire des éclosions.

Sur l'ordre du ministre de l'instruction publique, une réunion des professeurs des lycées et des délégués des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne, au mois d'avril 1873.

Le but que se propose le ministre est de leur faire faire des séances de lectures publiques et des conférences, à la suite desquelles des prix seront accordés.

En outre, à partir de cette année, une somme de 3,000 francs sera mise à la disposition du conseil académique des travaux historiques, afin d'être distribuée aux sociétés savantes qui auront le plus contribué aux progrès de l'histoire et de l'archéologie.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une œuvre qui, sous le titre de Société d'assistance privée du premier arrondissement, fonctionne depuis plus d'une année, et qui pourrait, en se généralisant dans les autres parties de l'agglomération lyonnaise, rendre de véritables services.

Fondée à la suite de nos désastres, et autorisée par un arrêté préfectoral en date du 27 novembre 1871, cette société s'est efforcée de venir en aide aux misères produites par la maladie, le chômage ou par toute autre infortune immméritée.

Elle distribue des secours aux indigents, sans distinction de culte, à la suite d'une enquête faite à domicile par un des membres du conseil d'administration pour s'assurer que les dons alloués ne font pas double emploi avec ceux du bureau de bienfaisance ou de la paroisse. Le résultat de cette enquête est ensuite soumis au conseil qui approuve ou qui rejette les demandes présentées.

Grâce à cette organisation, à la centralisation des renseignements, et à la sévérité du contrôle qui a présidé à toutes les dépenses, la société a pu soulager efficacement des vieillards, des orphelins, et procurer du travail à de braves ouvriers dans une foule de cas où la charité administrative restait impuissante.

Les ressources de la société se composent des cotisations annuelles de ses membres actifs dont le taux est fixé à 5 francs, et des dons des membres honoraires.

Aujourd'hui qu'un temps d'arrêt dans la principale industrie de notre ville joint à la cherté excessive de toutes choses engendre de grands besoins, les membres du conseil d'administration dont nous donnons plus bas la composition se voient obligés pour continuer leur œuvre de faire appel à la générosité de leurs concitoyens du premier arrondissement.

Les dons quelque minimes qu'ils soient seront reçus avec reconnaissance, et afin d'éviter toute erreur, les donateurs sont prévenus qu'ils doivent exiger contre leur versement un reçu détaché d'un carnet à souche et revêtu du timbre de la société.

Composition du conseil d'administration

MM. H. Tapissier, fabricant, place Tholozan, *président ;*
C. Allard, apprêteur, 12, rue des Capucins, *vice-président ;*
A. Giraud, fabricant, 10, place Tholozan, *vice-président :*
Faure, employé, 4, place du Perron, *trésorier ;*
L. Bourdelin, commissionnaire, 12, quai St-Clair, *secrétaire ;*
J. Cambefort, banquier, 5, port St-Clair ;
Chomat, moulinier, 15, rue Magneval ;
Gornaton, employé, 18, rue Bodin ;
Fayolle, chef d'atelier, 12, rue Rivet ;
G. Humbert, fabricant, 53, quai St-Vincent ;
Jaillet, fabricant, 8, rue Caponi ;
L. Lombard, notaire, 19, rue Royale.

Compte-rendu des recettes et des dépenses du 27 novembre 1871 au 31 novembre 1872

RECETTES	8.157 33
DÉPENSES	
Bons de fourneaux économiques	2.450 »
Sommes allouées pour secours divers	1.868 35
Achat de bas, tricots, sabots, chaussons	949 70
Blanchissage de linge pour les vieillards	365 95
Transport de charbon	80 50
Transport de malades à l'hôpital	37 50
Frais d'installation et de bureaux divers	183 65
En caisse au 30 novembre 1872	2 221 68
	8.157 33

Le *Journal de Genève* fait un compte-rendu fort élogieux du concert que notre compatriote M. Aimé Gros vient de donner dans cette ville.

« Une partie de notre public dilettante, dit-il, s'était donné rendez-vous mercredi dans la grande salle du Conservatoire pour applaudir le talent si pur, si parfait, si sympathique d'un violoniste lyonnais qui se faisait entendre chez nous pour la première fois.

« M. Aimé Gros possède au plus haut degré le don de captiver son auditoire : pureté de jeu, ampleur de style, passion, brio, il réunit toutes les qualités qui ont fait de lui un des artistes les plus appréciés de l'élite lyonnaise. Aussi a-t-il été couvert d'applaudissements enthousiastes et rappelé après chaque morceau.

« M. Aimé Gros avait obtenu le concours de Mme Pontet, qui a laissé chez nous de si excellents souvenirs et dont la réputation comme pianiste de premier ordre est établie à Genève comme à Lyon, ainsi que celui de Mlle Pautex, qui s'est distinguée dans le grand air de *Stradella* et la charmante cavatine des *Huguenots*.

« Enfin, l'un de nos plus éminents artistes, M. Hugo de Senger, avait consenti à prêter à M. Gros l'appui de son admirable talent, qui ajoutait à cette réunion la verve entraînante de ce musicien accompli. »

Hier, à notre exposition de peinture. Deux messieurs considèrent un portrait de femme au pastel.

— Cette pauvre Mme X..., est-elle assez maigre !...

— C'est bien pour cela que l'artiste aurait mieux fait de la peindre à l'huile.

Hier soir, vers sept heures, M. M... menuisier, rue Masséna, rentre chez lui et voit non sans étonnement devant sa porte un individu en train d'introduire une clef dans la serrure.

— Pas de chance ! lui dit-il en lui mettant la main sur le collet, vous ne pensiez pas me rencontrer.

— Mais, monsieur, je ne vous connais pas...

— Parbleu ! ni moi non plus... Mais alors que venez-vous faire chez moi ?

— Tiens, ce n'est donc pas ici chez mon ami F...

Et notre homme de se confondre en excuses; mais M. M... le tenait bien et ne semblait pas du tout disposé à le lâcher. Il le mène chez le commissaire ; l'autre s'y laisse conduire sans résistance, mais, à moitié chemin, il pousse violemment M. M..., se dégage et s'enfuit en criant : Au voleur !...

Cette tactique ne fut pas heureuse, car des gardes urbains lui mettaient la main dessus.

Arrivé chez le commissaire, il a déclaré se nommer B...; son ami F..., menuisier aussi, l'avait envoyé chez lui, il s'était trompé de maison, voilà tout. M. F..., appelé immédiatement, a déclaré ne pas connaître l'audacieux voleur.

— Ayez donc des amis, s'est écrié celui-ci ; quand vous êtes malheureux, ils ne vous reconnaissent plus.

Cette pensée philosophique n'a pas sauvé B..., qui a été maintenu en état d'arrestation.

On suppose qu'on tient là un de ces dangereux malfaiteurs qui, depuis quelque temps, se livrent journellement à des perquisitions plus ou moins illicites dans les domiciles privés de la ville et des faubourgs.

La police a arrêté hier soir, aux Brotteaux, quatre gamins de quinze à seize ans qui s'amusaient à lancer des pierres contre la devanture d'un café.

Plusieurs vitres ont été cassées, et une dame, qui était dans le café, a reçu un coup de pierre si violent qu'une de ses boucles d'oreille a été brisée.

Voilà maintenant que les voleurs travaillent chez les boulangères, les boulangères qui ont des écus.

C'est chez Mme C..., rue Chaponay, d'abord qu'ils prennent, non pas l'argent, mais le tiroir du comptoir.

Puis les mêmes, sans doute, vont chez la boulangère voisin, Mme B..., rue Monsieur, et prennent aussi le tiroir.

Heureusement, hier par hasard, les deux victimes avaient placé leur recette en lieu sûr. Les malfaiteurs n'ont donc guère pu emporter que quelques poignées de gros sous.

La réorganisation du mont-de-piété est une affaire à peu près décidée :

Le nouveau projet à l'étude sur les monts-de-piété doit changer le nom de ces établissements en celui de monts-municipaux. Ils dépendront dorénavant de la commune, qui en nommera les directeurs responsables et qui fixera les conditions des prêts et emprunts. Ses résolutions et ses actes, sous ce rapport, seront affranchis de tout contrôle. La nature des opérations permises à ces établissements comprendra les prêts sur dépôts d'objets mobiliers, de marchandises neuves, de titres de toutes sortes, pourvu que ces titres et valeurs soient disponibles en capital et arrérages entre les mains de l'emprunteur. Enfin le boni des monts-de-piété ne fera plus retour aux hospices, et on mettra fin au système de vente des objets abandonnés, afin d'exclure la bande noire qui monopolise ces achats à l'exclusion de tous autres acheteurs.

Le conseil général de la Savoie, réuni le 17 février en session extraordinaire, a voté des remercîments à M. le préfet et aux députés de la Savoie, au sujet de leurs démarches pour le chemin de fer de Chambéry-Lyon par l'Epine.

Il a ensuite décidé qu'une adresse serait envoyée à M. Thiers pour obtenir le plus tôt possible la déclaration d'utilité publique de ce chemin.

LOIRE. — Encore un assassinat.

Samedi, dans la matinée, dit le *Mémorial de la Loire*, la justice était informée qu'un cadavre venait d'être découvert au bois d'Avaize, à Terrenoire.

Le cadavre était couché la face contre terre ; il portait deux blessures au front et une au cou large et béante; la nature de ces blessures indiquait qu'elles avaient été faites avec un instrument tranchant.

Non loin du cadavre on apercevait une large mare de sang.

Une forte coupure à la main droite prouvait qu'une lutte désespérée avait dû avoir lieu entre la victime et l'assassin.

Sur la route on apercevait encore des traces de sang qui indiquaient que le meurtrier, après avoir accompli son crime, s'était dirigé du côté de Saint-Etienne.

Sur les lieux, la victime fut reconnue pour être un nommé Jean Laurent, ouvrier à Rive-de-Gier. La veille au soir, ce Jean Laurent avait été vu attablé dans une auberge de Rive-de-Gier avec un nommé Haubre, reclusionnaire libéré en surveillance dans cette localité.

L'assassin s'était emparé du livret que Jean Laurent portait habituellement sur lui.

C'est, munis de ces renseignements, que les agents Laprade et Brunel se mirent en campagne, fouillant toutes les auberges et tous les garnis de Saint-Etienne.

Leurs recherches furent heureusement couronnées de succès. Dans le courant de la journée, en effet, ils découvraient, qu'un individu se disant Jean Laurent était descendu la veille au soir, chez M. Chevalier, logeur rue de la République. Malheureusement cet individu était parti depuis le matin.

Dans la chambre où ce prétendu Laurent avait couché, les agents trouvèrent les draps de lit ensanglanté et une cuvette pleine d'eau rougie de sang.

Le doute n'était plus permis, l'assassin avait psssé la nuit dans cette chambre.

Dès ce moment, une surveillance active fut organisée autour de la maison Chevalier, et à 6 heures du soir, l'assassin en venant prendre son repas, tombait entre les mains de la justice.

Cet assassin était Haubre, le repris de justice.

La confrontation avec le cadavre a eu lieu ce matin. L'autopsie a été faite immédiatement après par M. le docteur Riembault.

Le même journal nous appporte la nouvelle d'un accident de mine :

Depuis un mois environ, on travaillait au puits Camille à percer à la sonde des eaux contenues dans les vieux travaux d'un ancien puits Moulin; on avait réussi à en écouler la plus grande partie, et samedi, vers une heure, on s'avançait, en sondant, pour terminer de vider une galerie inférieure en cul-de-sac, lorsque tout à coup la paroi de cette galerie s'est renversée, donnant subitement passage à un fort volume d'eau.

Les ouvriers travaillant au sondage se sont enfuis, mais quelques uns ont été atteints soit par les bois soit par les éboulements provoqués par le courant de l'eau. On leur a porté secours à l'instant, mais on a trouvé les nommés Sabatier Mathieu, piqueur, et Troussieux Jean, piqueur, morts sous le charbon entraîné.

Les sieurs Luquet Pierre, Homeyer Blaise, Padel Claude, assez gravement contusionnés, ont été transportés immédiatement à l'hospice de la compagnie des mines, où on espère les sauver.

Les dégats matériels causés dans les travaux ne sont pas graves, la quantité d'eau écoulée était faible.

APPEL AUX POÈTES. — Le 10e concours poétique, ouvert à Bordeaux depuis le 15 février, sera clos le 1er juin 1873. Quatre médailles seront décernées. Demander le programme au président du comité, M. Evariste CARRANCE, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde).

La compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est nous transmet les renseignements suivants, concernant le mouvement des recettes de ses chemins.

DOMBES ET SUD-EST.

6e *semaine de* 1873, *du* 3 *au* 27 *février.*

Voyageurs, bagages et messagerie	16.056 80
Marchandises, etc.	13.033 73
Total	29.090 53
Semaine correspondante de 1872	30.163 91
Différence	1.073 38
Récapitulation depuis le 1er janvier 1873	170.896 78
Récapitulation depuis le mois de janvier 1872	166.516 51
Différence	4.380 27

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres. Vendue maintenant en état torréfié elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Tout malade trouve, par la douce *Revalescière Du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935.

Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Ballandrin et Sabourault. Turrel, épicier, 16, rue Neuve; Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicier, rue de Lyon, 60. Napoly frères, place de Lyon. Verpilleux-Millon, rue de Lyon, 48. Cherblanc. Fayolle frères. Armandy Boissonnet, pharmacien. J. Girard, Burband. — DU BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Dépêches du Soir.

24 Février. — 3 heures du soir.

Paris, 23 février.

A la réunion de la gauche, plusieurs orateurs ont combattu le projet des Trente à cause des paragraphes concernant le pouvoir constituant de la deuxième Chambre et la loi électorale ; ils proposent de rejeter simplement le projet.

D'autres, notamment M. Arago, ont proposé de supprimer les trois premiers articles et de remplacer l'article 4 par la prorogation de trois ans des pouvoirs du président.

Ce système est assez applaudi.

M. Ricard a soutenu longuement le projet de la commission ; il déclare que M. Thiers était décidé à combattre toutes les propositions autres que celle de la commission.

M. Ricard montre que le centre droit se sépare de la droite et fait observer que si la gauche, le centre gauche et le centre droit restent unis pour former une majorité gouvernementale, on creuse un abîme entre les fractions royalistes de l'Assemblée.

M. Ricard fait ressortir le danger que la coalition des royalistes faisait courir à la république.

Il conjure ses collègues de rendre le retour de ce danger impossible.

Il faut voter le projet de la commission que M. Thiers défendra.

Ce discours produit une grande impression. La discussion est très-vive.

Aucune résolution n'est prise.

Une nouvelle réunion aura lieu mercredi.

Le *Journal officiel* publie une circulaire du ministre de la guerre relativement au règlement provisoire pour les engagés conditionnels d'un an, et le programme des connaissances exigées à la fin de l'année du service.

Le *XIXe Siècle* publie une dépêche de Madrid, du 23 courant, annonçant que la conscription est abolie, et le service universel et obligatoire décrété ; les volontaires sont appelés.

Le même journal constate que don Carlos est entré en Espagne le 17 février.

Barcelone, 23 février.

Hier, les soldats d'un bataillon d'infanterie ont fait des manifestations demandant le licenciement.

L'ordre est rétabli. La journée est tranquille.

Madrid, 23 février.

Les officiers de la garde nationale sont allés aujourd'hui féliciter l'Assemblée souveraine, assurant qu'ils l'appuieraient dans toutes les circonstances. Le président Martos leur a répondu en les remerciant; il a dit que l'Assemblée seule était le suprême pouvoir légitime; elle est résolue à conserver la république, seule garantie de la liberté et de l'ordre.

Faisant allusion aux paysans armés venus sans ordre à Madrid, il a dit qu'aucun parti ne voulait résister à l'Assemblée. Du reste les représentants du peuple ne souffriraient aucune intimidation, ils sont décidés à mourir à leur poste plutôt que de se soumettre devant des violences; ils sauveront la République des dangers provenant de la réaction ou de la démagogie. Ils comptent pour cela sur l'appui de l'armée et des volontaires de la république.

Ce discours a été acclamé unanimement.

Le carnaval commence paisiblement.

SOIES ET SOIERIES.

REVUE DE LA SEMAINE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE.

Sauf une hausse de 2 fr. sur les trames d'Italie, la cote constate une faiblesse générale trop justifiée par la continuation du malaise de notre fabrique. La semaine paraissait devoir être plus active ; l'arrivée sur notre place d'un assez grand nombre d'acheteurs de province et de quelques grosses maisons anglaises semblait promettre des affaires. Et de fait, il s'est bien opéré quelques transactions, mais en présence des prix désastreux qui leur ont été offerts, nos fabricants n'ont pu se décider à réaliser, et ils préfèrent restreindre encore leur production. Les principales maisons de teinture, tant en noir qu'en couleurs, ont vu leur travail se ralentir encore.

La diminution de production est le seul remède au malaise actuel de notre industrie, et la situation serait toute autre aujourd'hui si on l'eût appliquée dès le mois de septembre ou d'octobre, non-seulement à Lyon, mais encore à Zurich et à Crefeld, dont les fabriques ne sont pas mieux partagées que la nôtre.

Nous voilà pourtant en pleine saison de printemps; le beau temps semblerait devoir donner un peu d'activité à la vente en détail ; pour le moment, nous en sommes réduits à attendre.

Les ventes publiques périodiques de soies ont eu lieu à Londres cette semaine. Elles ne se sont pas trop mal passées. Une quantité considérable de soie grége et ouvrée ayant été offerte *sans réserve*, les enchères n'ont pas manqué d'animation et les prix obtenus n'ont pas été au-dessous des prévisions.

Voici le nombre de balles présentées :

Bengale,	1.415 balles
Chine,	3.507 —
Canton,	1.943 —
Japon,	721 —
Divers,	522 —
Total,	8.108 balles

Les prix principaux obtenus accusent une diminution de 1 sh. 15 1/2 et 2 sh. sur les prix des ventes du mois d'octobre.

Le marché de Milan a été un peu plus animé ou plutôt un peu moins calme que la semaine dernière. L'industrie du moulinage a envoyé des demandes assez nombreuses de grége et il s'est fait quelques ventes. Le *Sole* note les prix suivants : une grége de Frioul, belle courante en 9/12, a obtenu 102 l. 50; une autre semblable en 12/14 97 l. 50; une grége de Lodi 9/11 104 liv.; une autre de Novi 9/12 104 liv. En ce qui est des trames, ce sont les qualités classiques et les titres fins qui ont les préférences de la demande, mais elles manquent complétement. Les organsins, qualités courantes et secondaires, sont les plus recherchés et ils ont donné lieu à quelques ventes de lots isolés dans les prix de 116 à 117 liv. pour les 18/22, de 113 à 114 pour les 20/24 et 110 à 112 pour les 22/26.

Nous venons de recevoir le tableau du commerce de la France pendant l'année 1872. Voici en ce qui concerne les soies et les soieries quelques-uns des chiffres les plus saillants de ce document.

L'importation des soies et bourres de toutes sortes a atteint la valeur de 418 millions de francs, c'est un chiffre a peu près équivalent à celui de 1871 et à celui de 1869 : 415 et 411 millions.

Voici les chiffres les plus importants, en quantité :

Cocons : 1,693,300 kil., dont 1,121,300 kil., provenant de la Turquie.

Soies écrues gréges : 2,914,300 kilog., savoir : 973,800 kil venant d'Angleterre; 643,000 kil. de Chine ; 359,800 kil. d'Italie; 281,000 kil. de Turquie.

Soies écrues moulinées : 1,158,100 kilog., savoir : 1,081,300 kil. d'Italie ; 69,906 kil. d'Angleterre.

Bourre en masse : 2,755,400 kil., dont 1,378,700 kil. d'Italie; 374,500 kil. de Turquie; 103,500 kil. d'Angleterre.

Bourre peignée : 200,200 kil., dont 121,200 kil. d'Italie; 37,800 d'Angleterre et 25,900 kil. de Suisse :

Bourre filée : 471,700 kil., dont 221,100 kil. de Suisse et 124,000 kil. d'Angleterre.

Comme on le voit par ces chiffres, les cocons nous viennent surtout de la Turquie. Les gréges de la Chine, soit directement, soit par l'entremise de l'Angleterre, les ouvrées presqu'exclusivement de l'Italie d'où nous recevons aussi beaucoup de bourres en masse. La Suisse nous envoie ses bourres peignées et ses bourres filées pour lesquelles elle a conservé une supériorité dont nos industriels approchent très-près, mais qu'ils n'ont pas encore tout à fait atteinte.

De son côté la France à exporté en 1872 :

536.000 kil.	de cocons.
884.888	de soie grége.
75.545	de soie moulinée.
39.193	de soie teinte.
1.151.422	de bourre en masse.
157.600	de bourre peignée.
63.542	de bourre filée.
166.499	de fils de déchets de bourre.

L'Italie et la Suisse sont, à beaucoup près, nos principaux pays de destination.

En ce qui concerne les soieries, les exportations totales de soieries françaises y compris les rubans et la passementerie se sont élevées à 487,994,000 francs en 1872.

Ce chiffre diffère très-peu des années précédentes, qui ont donné les résultats suivants : 496 1/2 millions en 1871, 481 millions en 1870, 447 millions en 1869.

En fait, l'année 1872 a été pour l'industrie des soieries un exercice normal et satisfaisant au point de vue du travail. Quant aux bénéfices réalisés par nos fabricants, nous voudrions pouvoir en dire autant, mais les mauvais prix qu'un stock toujours très-lourd d'étoffes fabriquées a imposé à nos fabricants, la baisse constante des soies pendant le second semestre, ont coûté bien des sacrifices, qui ont malheureusement absorbé une partie des avances acquises pendant la première partie de l'année. L'industrie des soieries est organisée de telle sorte que de fortes exportations et même une grande activité de production ne sont pas toujours un signe de prospérité ; nous en avons fait cette année la douloureuse expérience. Mais revenons aux tableaux de la douane.

Les étoffes pures unies figurent dans le chiffre ci-dessus pour 308 millions, soit 15 millions de moins qu'en 1871. L'Angleterre n'en a reçu que pour 682 millions contre 817 millions en 1871 ; l'Italie et l'Espagne accusent également une diminution ; au contraire, nous avons vendu plus à la Suisse et à l'Allemagne, 620 millions en 1872 contre 411 millions en 1871. Les Etats-Unis restent stationnaires autour de 600 millions.

Les soieries mélangées ont donné lieu à une exportation de 207 millions contre 187 millions en 1871 ; les rubans ont fourni une exportation de 110 millions, équivalente à celle de l'année précédente.

REVUE FINANCIÈRE

Aux préoccupations qui, la semaine dernière, paralysaient les affaires, a succédé tout à coup l'espoir que la question divisant le gouvernement et la commission des Trente allait enfin recevoir une solution qui rapprocherait les principales fractions de l'Assemblée. La Bourse a toujours été convaincue que cette réalisation du désir général ouvrirait aux affaires une ère nouvelle ; aussi, accueille-t-elle par de la hausse tous les bruits favorables à la conciliation.

On parlait également de l'influence qu'aurait sur la libération du territoire l'amélioration de notre politique intérieure, et les nouvelles d'Espagne n'ayant pas donné jusqu'à présent raison aux craintes que l'on avait pu concevoir au premier moment, il est résulté de l'ensemble de ces faits, la vive reprise à laquelle nous venons d'assister.

L'administration des douanes a publié le tableau comparatif de nos importations et de nos exportations pendant l'année 1872.

Voici le résumé de cet intéressant travail comparé à celui de 1871 :

	1872	1871
Importations	3.447 millions	3.393 millions
Exportations	3.679 —	2.865 —
	7.126 —	6.258 —

C'est donc une augmentation de 867 millions dans l'ensemble de notre mouvement commercial.

Ce prodigieux développement entre évidemment pour une bonne part dans la confiance qu'inspirent nos rentes et la justification des cours qu'elles viennent d'atteindre.

Nous arrivons à cette période de l'année où l'argent est ordinairement abondant; c'est d'ailleurs ce que l'on peut déjà constater sur le marché monétaire par la facilité de l'escompte, excepté toutefois à Londres, car l'argent y est plus serré que sur les autres places.

Pendant cette semaine, le Paris a été très-recherché sur les places de change, et le Londres, au contraire, a fléchi continuellement ; nous le retrouvons à 25.37.

L'or vaut de 1 à 3 fr. le mille,

En Italie le change sur France est à 112.80.

(*Circulaire du Crédit lyonnais.*)

BOURSE DE PARIS

DU 24 FÉVRIER

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLOTURE D'HIER	COURS DE CLOTURE D'AUJOUR.	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	56 60	.. ..	.. ..	.. ..
4 1/2 0/0	82 25	.. ..	.. ..	.. ..
5 0/0 (anc.)	88 95	.. ..	.. ..	.. ..
5 0/0 (nouv)	91 05	.. ..	.. ..	.. ..

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE)

Paris, le 24 Février 1873.

PRÉC CLOTURE	VALEURS
56 65	3 0/0 Français
91 10	5 0/0 Emprunt (1872)
89 ..	5 0/0 Libéré (1871)
65 75	5 0/0 Italien
4475 ..	Banque de France
815 ..	Foncier estampillé
433 ..	Crédit Mobilier
718 ..	Crédit Lyonnais
596 ..	Société Générale
463 ..	Mobilier Espagnol
860 ..	Orléans
1005 ..	Nord
883 ..	Paris à Lyon et Médit
766 ..	Autrichiens estamp.
.. ..	Autrichiens nouveaux
446 ..	Lombards
400 ..	Suez
353 ..	Délégations
92 9/16	Consolidés à Londres.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 22 Février 1873.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	ESPAGNE	PIÉMONT	ITALIE	BROUSSE	SYRIE	Grèce et Salonique	BENGALE	CHINE	CANTON	JAPON	POIDS
34	Org..	12	2	7	4	»	1	»	3	2	1	2	2954
29	Tram.	11	1	»	5	»	»	»	1	1	1	9	2115
35	Grég.	10	3	»	3	1	4	»	1	2	7	5	2524
16	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2	Bob..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	Lain.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
116		33	6	7	12	1	5	»	5	5	9	15	7594
	BALOTS PESÉS												
»	Org..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
3	Tram.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	320
17	Grég.	»	»	»	»	»	»	»	1	3	12	1	520
2	Div..	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
22		»	»	»	»	»	»	»	1	3	12	4	1170

Ballots condititionnés dep. le 1er du mois. 2135 nos

Ballots pesés depuis le 1er du mois..... 719 nos

BULLETIN COMMERCIAL.

Paris, 22 février.

Les blés ne donnent lieu qu'à de rares affaires et les prix se maintiennent aux cours précédents.

Les seigles sont calmes et les orges ainsi que les avoines fermes.

On cote farines 8 marques : courant, 69 fr. 25 ; mars, avril, 70 fr.; 4 mois de mars, 70 fr. 25; mai, juin, 70 fr. 75.

Farines supérieures, courant, 68 fr. 25; mars, avril, 68 fr. 50; 4 mois de mars, 69 fr.

Les huiles de colza sont très-calmes et donnent lieu à peu d'affaires : disponible et courant, 96 fr. ; mars, avril, 96 fr. 25 ; 4 mois d'été et 4 derniers, 94 fr.

Les affaires sont peu actives sur les huiles de lin : disponible et courant, 96 fr. ; mars, avril, 96 fr. ; 4 mois d'été, 97 fr.

Les spiritueux ont une tendance meilleure : disponible et courant 53 fr. 50; mars, avril, 54 fr. 25; 4 mois d'été 55 fr. 50.

Les sucres ont un marché calme et les prix restent stationnaires.

Liverpool, 21 février.

Cotons. — Ventes 10,000 balles, marché languissant. Amérique, clause good ordinary, embarquement février mars, 9 9/16 ; livraison, avril-mars, 9 1/2.

Liverpool, 22 février.

Cotons. — Ventes 8,000 balles, marché lourd.

Importations 7,000 balles, ventes de la semaine, 61,000 balles, dont 54,000 pour la consommation et 6,000 pour l'exportation.

Arrivages de la semaine, 114,000 balles Stock, 498,000 balles, dont 175,000 d'Amérique.

Havre, 21 février.

Cotons. — Ventes d'aujourd'hui, 1,091 balles, sans changement dans les prix.

Louisiane bas, 113 à »»» ; très-ordinaire, 120 à 122; ordinaire, 125 à »»».

Sorocaba ordinaire, 119 à 120.

Georgie, bas, 112 à »»» ; très-ordinaire, 116 à »»» ; ordinaire, 120 à »»».

Ooomra fully fair, 87 ; fair, 81 à 82.

Madras, 82 à 84.

Cocanadah, 71 à 75.

Bengale fair, 56 ; good fair, 60.

A livrer, on ne cote que 26 balles Haïti à 105 fr.

A terme, on n'a rien fait.

Cafés. — 6,500 sacs ont été cédés aux prix suivant :

Pour le disponible Céara, jusqu'à fr. 108 50; Gonaïves, jusqu'à fr. 107 50; Porto-Cabello gragé, fr. 120 ; et pour le livrable : Cap, à 104 ; Santos, fr. 106 50 ; Port-au-Prince, fr. 102.

Saindoux. — 200 fûts marque Wilcox, à livrer, ont eu preneurs à fr. 53.

Cacaos. — 250 sacs Haïti ont eu preneurs à fr. 45.

Bordeaux, 21 février.

Cafés. — On a vendu 400 sacs Porto-Rico, fr. 118 50 ; 53 sacs Mysore, fr. 114 50; 45 sacs Guayra, fr. 116 fr. 50.

Cacaos. — 62 sacs Guayaquil ont été pris à fr. 72 50.

Cuirs. — On a payé 1,798 sacs bœufs et vaches Plata, à fr. 151.

Indigo. — On a écoulé 16 c. Caraque et 7 c. Bengale.

Essence de térébenthine. — 40 fûts ont obtenu fr. 108.

Havre, 22 février.

Cotons — Quelques ordres de la filature rendent un peu d'activité à notre marché et les ventes atteignent 2,000 balles disponibles, sans changement dans les prix.

A livrer il s'est traité 600 balles Oomra good fair, par voilier en charge, de 90 fr. 50 à 89 fr. 50 ; et environ 400 Bengale fair, à 60 fr.

Le terme se maintient calme : Louisiane low middling février, 117 ; avril, juin, 116 fr. 50

Laines. — Il s'est fait peu d'affaires ; les prix des Buenos-Ayres paraissent fléchir, mais les Montvideo se maintiennent.

RECETTES DES CHEMINS DE FER

DATES DE LA SEMAINE.	LIGNES	RECETTES BRUTES DE LA SEMAINE.	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1873	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1872
1873 janv.	LYON-MÉDITER.			
29-4 f.	Ancien réseau..	4,764,972	110,329	»
»	Nouveau réseau	189,376	34,522	»
	NORD			
»	Ancien réseau..	1,842,943	»	15,778
»	Nouveau réseau	194,551	»	998
	OUEST			
»	Ancien réseau..	1,049,155	»	128001
»	Nouveau résean	455,092	»	21,282
	ORLÉANS			
»	Ancien réseau..	1,661,707	»	232144
»	Nouveau réseau	668,386	»	36,829
	EST			
»	Réseaux réunis.	1,525,243	»	»
	MIDI			
»	Ancien réseau..	832,464	92,877	»
»	Nouveau réseau	285,830	16,758	»
	CHARENTES			
»	Lignes achevées	43,144	1,726	»
»	Valenci. à Lille.	15,731	»	2,933
»	Lyon à la C.-R.	4,687	»	1,012
5-11	AUTRICHIENS	1,376,810	»	251020
	LOMBARD			
»	Sud-Autrich...	1,295,278	»	92,822

CANAL DE SUEZ

67 navires ayant donné une recette de 1,145,000 f. ont passé le canal du 1er au 20 février.

SPECTACLES DU 24 FÉVRIER

GRAND-THÉATRE

LE GENDRE DE M. POIRIER, comédie en 4 actes.

THEATRE DU GYMNASE, QUAI SAINT-ANTOINE

VOLTAIRE EN VACANCES, comédie-vaudeville en 2 a.
LA DOUAIRIÈRE DE BRIONNE, com.-vaudev. en 1 a.
BRELAN DE MARIS, comédie-vaudeville en 1 acte.
On commencera à 7 heures 1/2.

CIRQUE COTTRELLY, PLACE DES CÉLESTINS

Dernière représentation au bénéfice de tous les clowns. — A la demande générale, une représentation aura lieu à 3 heures de l'après-midi, dans laquelle paraîtront tous les clowns et les indiens.

Prix des places dans le jour. — Loges de 4 personnes, 10 fr.; Stalles, 2 fr.; Premières, 1 fr. 50; Secondes, 1 fr.; Troisièmes, 50 c. Les enfants au-dessous de 7 ans paieront 1/2 place aux secondes et aux troisièmes seulement.

Prix de la soirée. — Loges de 4 personnes, 15 fr.; Stales, 3 fr.; Premières, 2 fr.; Secondes, 1 fr. 50; Troisièmes, 1 fr.

AU PUBLIC LYONNAIS !

Avant de quitter Lyon pour Bordeaux où m'appellent des engagements, je viens offrir mes remerciments au public Lyonnais pour la réception bienveillante et distinguée faite à la troupe que je dirige; réception dont je conserverai précieusement le souvenir.

Du reste je ne quitte Lyon que pour un mois.

Je reviendrai le 27 mars avec une troupe nouvelle, à laquelle j'ai tout lieu d'espérer qu'un bon accueil lui sera réservé de la part du public qui s'est montré si bienveillant pour mes artistes et moi.

Je n'ai rien négligé jusqu'ici pour mériter un succès dont je me trouve très honoré.

Mais à mon retour dans la grande cité Lyonnaise, je veux, confiant dans la juste appréciation du public, voir grandir le succès encore ; les éléments nouveaux dont je disposerai défieront toute concurrence et toute rivalité.

Donc, habitants de Lyon, je ne vous dis pas adieu, mais au revoir.

Le directeur du cirque,
H. COTTRELLY.

BULLETIN METEOROLOGIQUE
du 24 février
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	maxima A MIDI	PRESSION baromèt.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m.
+ 6°	+ 12°	9,744	nuageux	S-O

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage	0.00
Sa température	+5°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage	0.00
Sa température	+7°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1 au 15 février	0,007

SITUATION GÉNÉRALE.

L'état atmosphérique se maintient depuis deux jours, la pression est moyenne ou faible dans toutes les stations, avec vent des régions S-O et S-E, le ciel est généralement couvert et il pleut par place.

Les mauvais temps s'étendent sur le sud de la France.

Nice, Cannes, vent N-E, mer tranquille, pluie diluvienne, température du 22 au 23 à minima + 6°, le 23 à midi + 9°.

Température de la Méditerranée à la surface + 14°.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

CAISSE PATERNELLE

Compagnie d'assurances sur la vie, à primes fixes,

fondée par ordonnance royale du 9 septembre 1841.

GARANTIES **15** MILLIONS.
CAPITAL SOCIAL **6** MILLIONS.

IMMEUBLES A PARIS, LE HAVRE, MARSEILLE, ETC.

Assurances de capitaux payables au décès, au profit d'époux, héritiers, créanciers ou toutes personnes désignées ;

Assurances mixtes profitant à l'assuré lui-même, s'il vit à une époque déterminée ; ou, en cas de décès, aux ayants-droit ou à tous autres bénéficiaires désignés ;

Assurances de capitaux fixés d'avance et payables en cas de vie à un âge donné ;

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes, aux taux les plus avantageux.

A 65 ans : **12.43** % ; 70 ans : **15.21** % ;
75 ans : **18.23** % ; 80 ans : **20** %.

Participation aux bénéfices de la Cie : L'inventaire au 31 décembre 1869 a donné aux souscripteurs des Assurances en cas de décès ou mixtes 4 % du montant de leurs primes versées.

Siége social, à Paris, rue Ménars, 4
(HÔTEL DE LA COMPAGNIE)

Représentant de la compagnie à Lyon : M. MISSOL, 72, rue de l'Hôtel-de-Ville. 4535

IMPRIMERIE H. STORCK,
RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me BONJOUR, avoué à Lyon, rue Centrale, 25.

Vente judiciaire

et par suite d'indivision entre majeur et mineur, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON

et dépendances, sise à Lyon, rue Terraille, 3, indivise entre les sieurs Maxence Tamet et Florian Tamet.

Revenus.... 3,880 fr.
Mise à prix. 20,000 fr.

Adjudication au samedi vingt-deux mars mil huit cent soixante-treize, à midi.

Cette vente est poursuivie à la requête de M. Pierre Dominique, peintre-plâtrier, demeurant à Lyon, quai de la Charité, 3;

Lequel fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Bonjour, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue Centrale, 25;

En présence de :

1. M. Maxence Tamet, propriétaire, demeurant à Neuilly-sur-Seine, avenue du Roule, 74 (Seine);
2. Le sieur Florian Tamet, mineur émancipé, propriétaire, demeurant à Londres (Angleterre);
3. Et Me Goutorbe, avoué à Lyon, y demeurant, rue Ferrandière, 21; pris en sa qualité de curateur à l'émancipation du mineur Tamet;

Tous lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Goutorbe, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant rue Ferrandière, 21.

En vertu de :

1° Un commandement à fin de saisie réelle, exploit de l'huissier Alex, de Lyon, du vingt-quatre janvier mil huit cent soixante-douze, enregistré ;

2° Un procès-verbal de saisie réelle, dressé par ledit huissier Alex, le vingt-quatre février mil huit cent soixante-douze, enregistré, visé, et dénoncé, et transcrit au bureau des hypothèques à Lyon, le seize mars mil huit cent soixante-douze, vol. 180, n° 19 ;

3° Un jugement rendu entre le sieur Dominique et les consorts Tamet, par la troisième chambre du tribunal civil de Lyon, le seize novembre mil huit cent soixante-douze, enregistré, expédié ;

4° Un jugement de renvoi d'adjudication rendu par la troisième chambre dudit tribunal, le vingt-huit décembre mil huit cent soixante-douze, enregistré ;

Désignation de l'immeuble à vendre telle qu'elle est insérée au cahier des charges sur saisie.

L'immeuble à vendre est situé à Lyon, rue Terraille, 3, dans le ressort de la justice de paix du troisième canton de Lyon, premier arrondissement de l'agglomération lyonnaise, département du Rhône, et comprend :

Article unique. — Une maison d'habitation, sise à Lyon, rue Terraille, sur laquelle elle porte le numéro 3, figurant au plan cadastral du premier arrondissement de Lyon sous les numéros 99, 103, 104, 99, 103, 104, section E. Ensemble sol et cour, de la contenance approximative de soixante-seize centiares.

Cette maison est construite en maçonnerie et couverte en tuiles creuses, sa façade principale donne au midi, sur la rue Terraille. Elle se compose, de ce côté, de cave, de rez-de-chaussée, entre-sol et quatre étages au-dessus. Le rez-de-chaussée sur la rue Terraille est percé de deux grandes ouvertures pour portes de magasins, l'entre-sol est percé de quatre ouvertures pour fenêtres et les quatre étages au-dessus, toujours du côté du midi, sont percés, chacun de quatre ouvertures pour croisées.

La façade de cette maison, donnant sur l'impasse au couchant, est percée, au rez-de-chaussée, d'une porte et de deux ouvertures pour croisées, le premier étage est percé de trois ouvertures pour fenêtres ; le second de deux et d'une petite ouverture, le troisième de deux croisées, le quatrième de deux croisées et de deux autres petites ouvertures qui se trouvent dans l'ensemble de la façade.

La façade au nord de cette même maison, donnant sur cour, est percée, au rez-de-chaussée, d'une porte et de deux fenêtres, et les quatre étages au-dessus sont percés chacun de deux ouvertures pour croisées.

Au nord de cette maison et y contiguë existe une petite cour, qui d'après les renseignements qui m'ont été fournis sur les lieux, se trouve commune avec la maison de monsieur Sady.

Cette maison est desservie par une montée d'escaliers en pierres avec rampe en fer, on arrive a cette montée d'escaliers par une impasse avec escaliers en pierres et qui a son entrée sur la rue Terraille.

Cette montée d'escaliers qui dessert la maison, d'après les mêmes renseignements, paraît être commune avec la maison Sady, elle est éclairée par cinq ouvertures, avec balcons d'appui en fer, regardant le midi et donnant sur l'impasse dont s'agit;

Au levant de cette montée d'escaliers existe une dépendance du bâtiment principal, bâtie en maçonnerie et couverte en tuiles creuses. Cette construction, qui se trouve au-dessus d'un passage qui conduit de l'impasse dont il a été ci-devant parlé dans la petite cour commune entre les maisons Tamet et Sady, est élevée de cinq étages avec jacobines formant un sixième étage. Sa façade regarde levant et donne sur la cour dont s'agit, chacun de ces étages est percé au levant d'une croisée et d'une petite ouverture, la jacobine seule n'a qu'une croisée qui regarde également le levant.

Tous ces bâtiments, cour et impasse sont contigus. Ils ont pour confins : au levant bâtiments de monsieur Falcot, de Monplaisir, au midi la rue Terraille, au couchant l'impasse dont il a été ci-devant parlé et bâtiments de monsieur Bachelu, qui se trouvent au couchant de l'impasse, et au nord bâtiments de monsieur Sady, sauf desdits immeubles leurs autres plus vrais et assurés confins, contenance et désignation.

En conséquence, après l'accomplissement des formalités légales, l'adjudication de l'immeuble ci-dessus désigné aura lieu en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, le samedi vingt-deux mars mil huit cent soixante-treize, à midi, au profit du dernier enchérisseur, et sur la mise à prix de vingt mille francs, fixée par le jugement du seize novembre mil huit cent soixante-douze, ci.......... 20,000 fr.

(Loi du onze mars mil huit cent cinquante-huit, article 696 du code de procédure civile). — Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de déchéance.

BONJOUR, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Bonjour, avoué poursuivant; à Me Goutorbe, avoué des consorts Tamet et au greffe du tribunal civil de Lyon, pour voir le cahier des charges. 56

Le mercredi vingt-six février courant, à dix heures du matin, sur la place du Pont de la Guillotière, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant divers objets saisis, tels que : tables, chaises, commode, pendule, poêle, balances, glace, batterie de cuisine, etc., etc. 146

TARNAVASSI brocheur, rue Ferrandière, 6

CORS AUX PIEDS

La POMMADE qui les détruit promptement, sans douleur, se vend à Lyon, chez le concierge du palais du Commerce, place de la Bourse. 4930

UN HOMME marié âgé de 38 ans, demande une place de garçon de magasin ou garçon de peine S'adresser au bureau du journal.

GUÉRISON RADICALE et en peu de jours des maladies récentes ou anciennes par les **Capsules Quet.**

Traitement facile à suivre en secret, même en voyage. — **Injection Quet**, hygiénique, préservatrice, d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

S'adr. à Lyon, à la pharmacie de Ph. QUET, rue de la Préfecture, 5. 112

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES
ET DES MESSAGERIES NATIONALES
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS *du Lundi 24 Février au Lundi 3 Mars 1873.*

Mardi 25 févr. 10 h. m.	Pour Gênes, Volo, Salonique et Constantinople	DELTA, capitaine Ozun.
Jeudi 27 févr. midi.	Pour Naples, Alexandrie, Port-Saïd et la Syrie	ILISSUS, c. de Tournière, l.d.v.
Samedi 1er mars 5 h. s.	Pour Alger (et Oran par chemin de fer).	SAID, cap. Bérard.
Samedi 1er » 5 h. s.	Pour Syra, Smryne, Constantinople et la Mer Noire	SCAMANDRE, G. Gaudion.
Samedi 8 » 8 h. m.	Pour Londres	INDUS, capitaine Rival.
Dimanche 2 mars 10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon	AMAZONE, cap. Champenois.
Dimanche 16 — 10 h. m	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice	AVA, cap. Rousseau, l. de v.

DÉPART DE BORDEAUX

Mercredi 5 mars	Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata	GIRONDE, c. Massenet, l. d. v.
Jeudi 20 mars	Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata	MENDOZA, cap. Benigni.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Mercredi 26 févr. 5 h. s.	Pour Oran directement, et par transbordement pour Nemours, Gibraltar et Tanger	ORAN, cap. Hourst.
Jeudi 27 » 5 h. s.	Pour Alger, Bougie et Djidgelli	CAID, capitaine Gaude.
Vendredi 28 » 5 h. s.	Pour Philippeville et Bône	CETTOIS, cap. Guizonnier.
Samedi 1er mars 5 h. s.	Pour Mostaganem, Arzew et Oran	AVENIR, cap. Autié.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Messine, Catane, Tunis, Dellys, Bougie, Djidgelly et pour toute destination quelconque desservie via *Marseille par vapeur ou par voilier.*

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

MALADIES SECRÈTES
GUÉRISON CERTAINE, EN PEU DE JOURS

PAR LES DRAGÉES DE SAVONULE AU BAUME DE COPAHU PUR

Du Docteur **LEBEL** (André), Pharmacien de la Faculté de Paris, 113, rue Lafayette.

Le **Savonule LEBEL**, approuvé par les Facultés de Médecine de **France, d'Angleterre, de Belgique** et **d'Italie**, est infiniment supérieur à toutes Capsules ou Injections, toujours inertes ou dangereuses (ces dernières surtout, par les rétrécissements qu'elles occasionnent).

Les **Dragées de Savonule LEBEL**, de différents nos, 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, constituent une médication complète, appropriée au tempérament de chacun, à l'ancienneté, à la gravité de la maladie. — Le **Savonule LEBEL**, agréable à prendre, ne fatigue jamais l'estomac et produit toujours une guérison radicale en peu de jours. — Prix des divers numéros, **3** et **4** fr.

Dépôt aux pharmacies BARNOUD, rue de Lyon, 3.— GUICHON, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.— DEMASLE, rue de l'Hôtel-de-Ville, 13. — Dépositaire général, M. FAIVRE, place des Terreaux, 9. 5011

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE
4, rue de la Paix, 4

1° — Départ de **Saint-Nazaire,** le **7 de chaque mois,** pour Fort-de-France, la Guayra, Savanilla, Colon, Saint-Pierre, Basse-Terre, Point-à-Pitre, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, la Grenade, la Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne.

Correspondances à l'Isthme de Panama pour l'Equateur, le Pérou, le Chili, l'Amérique centrale, la Californie.

2° — Départ de **Saint-Nazaire,** le **20 de chaque mois,** pour Santander, Saint-Thomas, la Havane et la Vera-Cruz, Basse-Terre, Pointe-à-Pitre, Saint-Pierre, Fort-de-France, Porto-Rico, le Cap-Haïtien, Santiago de Cuba, la Jamaïque, Colon, le Sud pacifique, l'Amérique centrale et le Nord pacifique.

3° — Départs du **Havre** et de **Brest** pour **New-York**, aux dates suivantes :

Du **Havre**, 14, 28 février 1873; 14, 28 mars; 11, 25 avril; 9, 23 mai; 5, 19 juin, etc.

De **Brest**, 15 février; 1er, 15, 29 mars; 12, 26 avril; 10, 24 mai; 7, 21 juin.

S'adresser pour les renseignements :

A Paris, aux bureaux spéciaux de la Compagnie, 12, boulevard des Capucines, bureau des Passages, et 108, rue du Faubourg-Saint-Denis, bureau du Frêt ;
A Saint-Nazaire, à M. BOURBEAU, agent ;
Au Havre, à MM. WILLIAM ISELIN et Ce ;
A Brest, à M. ED. LE POMELLEC.
A Lyon, à M. CAUSSE, aux Messageries nationales, 7, place des Terreaux. 4919

AVIS AUX FAMILLES Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

POMMADE EPIDERMALE
— ANTIPELLICULAIRE —

DICQUEMARRE aîné, chimiste, **ROUEN**

Arrête la chute des cheveux
Détruit les pellicules.
Calme les démangeaisons.
Prix du Pot : 3 francs.

Se trouve à Lyon : chez Kock, parf., rue de Lyon ; Briand, coif., rue de l'Hôtel-de-Ville; Berle, coif., rue de Lyon; Berthier, coif., place des Terreaux ; Garcin, coif., rue Centrale ; Ve Tirel, rue de Lyon, et chez tous les principaux coiffeurs et parfum. 3

CHOCOLAT ALGLAVE

à l'Extrait de Viande (b. s. g. d. g.),
nutritif et digestif.

C'est le déjeuner le plus substantiel et par excellence le réparateur de la santé. — Prix : 2 fr. 70, 3 fr., 4 et 5 fr. le 1/2 kilog.

CHOCOLAT DU PROGRÈS qualité supérieure, 1 f. 80 ; 2 f. ; 2 f. 20 ; 2 f. 50 et 3 fr. le 1/2 kilog.

GLAND DOUX AU CACAO du Progrès de qualité supérieure.

DEJEUNER HYGIÉNIQUE DES ARABES pris pur ou mêlé par moitié au café Grande économie.

A Lyon, maison MESSANT-POINT, rue de Lyon, 8, et dans les principales maisons d'épiceries. 31

ON DEMANDE à acheter de grands réservoirs en tôle. — S'adresser à MM. Thomas frères, rue Lafont, n. 16. 128

NOUVEAU TRAITEMENT

Les **Dragées Blot,** toniques, dépuratives sans mercure, infaillibles contre les maladies contagieuses des deux sexes, récentes ou chroniques les plus invétérées, *Pertes, Affections de la vessie, Dartres, Rhumatismes, Gouttes,* n'exigent ni privations ni régime.

Prix : 4 francs.

Dépôts à Lyon dans les ph. Barnoud, r. de Lyon, 3; Faivre, pl. des Terreaux, 9 ; Chevallier, r. Louis-le-Grand, 4; Lardet, pl. des Jacobins, 1. 2853

Névralgies et Migraines

PILULES ET LOTIONS
ANTI-NÉVRALGIQUES

De BARNOUD, pharmacien
3, rue de Lyon, 3
LYON

Spécialement recommandées dans les *névralgies*, les *migraines* et les *douleurs nerveuses*, même les plus anciennes et les plus violentes.

A LA MÊME PHARMACIE
Dépôt des spécialités françaises et étrangères. 92

ROB-SAVARESI
DÉPURATO-TONIQUE
Perfectionné
POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES
Maladies contagieuses

Faiblesse des organes.
Pertes. Affections cutanées.
Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant *dépuratif* le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce *remède* à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, ch. pharm. de 1re classe,
RUE PIZAY, 12, au 1er étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

UN FRANC
LA LIVRAISON

L'OUVRAGE COMPLET
se vend dès aujourd'hui
Broché.. 100 fr.
Relié.... 120 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Ce, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79, PARIS

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE
Par E. LITTRÉ, de l'Académie française

PUBLICATION EN 110 LIVRAISONS A 1 FRANC.

EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES. *Une Livraison par semaine à partir du 15 Février 1873.* EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

UN FRANC
LA LIVRAISON

L'OUVRAGE COMPLET
se vend dès aujourd'hui
Broché.. 100 fr.
Relié.... 120 fr.

COURS OFFICIEL DES MARCHANDISES EN GROS DU 21 FÉVRIER 1873

Abréviations : **N** nominal. — **M.** manque. — **S. C.** sans cours.

Les prix sont cotés aux 100 kil. et au kil.; pour les spiritueux, à l'hectolitre et entrepôt, et hors barrières pour les marchandises sujettes aux droits d'octroi.

	les 100 k.
Grains et Farines	
BLÉ de France	30 31.15
— exotique	29 35
SEIGLE	16.50 17
ORGE de brasserie	20 21
— de mouture	17 18
AVOINE	17 18
SON	10.75 11.75
FARINE de boul. 1re	58.50 59.50
— — ronde	53 50 54 50
FÉCULE indigène	50 51
RIZ Pégus	44 45
RISON du Piémont écume	44 45
— — glacé A	47 48
Graines fourragères et oléagineuses	
GRAINES de Trèfle de France nouvles	112 118
— — de Piémont noules	110 112
— de Luzerne, de France noules	155 160
— de Colza ou Navette	46
Amandes	
AMANDES de Provence, en sorte	150 160
— à la dame, du Languedoc.	115 120
Poivres	
POIVRE lourd Alépy	375
Sucres	
SUCRE en pains, du Nord 1re sorte	165
— — — 2e —	164
— — — 3e —	163
— — de Marsele 1re —	M.
— — — 2e —	M.
— — pilé	164
SIROP de glucose, 42 degrés	76
Cafés	
CAFÉ jaune de l'Inde Malabar	395
CAFÉ Rio	M.
— — lavé	M.
— Java vert	395
— — jaune	395
— Saint-Domingue	370 375
CAFÉ Guadeloupe habitant	420 430
— Martinique	M.
— Bourbon pointu	M.
— Moka Zanzibar	415 430
Cacaos	
CACAO Maragnan	255
— Caraque	340 500
— Martinique	240 243
Huiles	
HUILE d'olive surfine d'Italie	180 200
— — fine	140 150
— — commune	115 125
— de noix	199 200
— d'œillette blanche surfine	160 165
— d'arachide surfine	125 130
— — commune	108 112
— de sésame surfine	125 128
— — à brûler	104 106
— de lin	97
HUILE de colza brute disponible	103.50

	les 100 k.
Suif	
SUIF fondu (sans fût)	106
— oléine	74
— stéarine	176
Savons	
SAVON de Marseille bl. pour teinre 1er	92 94
— — — 2e	85 90
— — bleu pâle, moy. ferme	72
— — — moyen	70
SAVON d'oléine 1er	70
Spiritueux	
ESPRIT 3/6 Béziers et Pézenas bon gt	86 87
— — Marc du Languedoc	65
— — de betterave, 1re qual. de 93 à 94 degrés	63
— — de mélasse, 1re qual. de 93 à 94 degrés	64 65
Droguerie pour teinture et impression	
ACIDE acétique bon goût	130
ACIDE acétique arts	60
— tartrique	435 450
ALUN épuré	34
BOIS Campèche-Laguna	25
— Cuba	M.
— Fustel	25
— Sainte-Marthe	34 38
CACHOU jaune	75
CHLORURE de chaux 100 degrés	36 38
CHROMATE rouge	240 245
COCHENILLE Zacatille	7.80 8.25
— Canaries grises	6 90 7.10
CRÊME de tartre	270
CRISTAUX de soude	22 24
EXTRAIT de châtaignier 20 degrés	21 22
GALLES de Chine et Japon	170 175
— verte et noire	170 190
GAUDES Midi	36
GOMME Sénégal en sortes	170
— adragante rousse	400 600
JUS de citron	40 45
PRUSSIATE jaune	4
PYROLIGNITE fer	12 14
ROCOU Cayenne	150 225
RÉSINE blonde	32 33
— brune	28 29
SEL DE SOUDE, 80 degrés	36 37
SOUFRE en canons	24.50
— sublimé	31
VITRIOL bleu	95
SULFATE d'alumine	26 27
SEL d'étain	265 270
TERRE anglaise	12.50
Métaux	
CUIVRE en lingots Chili	245
ÉTAIN Banca	400
— anglais	380 385
PLOMB d'Espagne	52 53
ZINC refondu	M.
— laminé	M.
FER laminé 1re classe	M.

BOURSE DE LYON — *Lundi 24 Février (de 11 h. à midi 1/2).*

RENTES ET ACTIONS	Au comptant	A TERME Pr Cours	Plus haut	Plus bas	Dr cours
3 0/0	56 50	56 60	56 60	56 50	56 50
Coupures	56 40	d 10	.. ..	d 50	.. ..
Porteur	.. ..	d 25	.. ..	d 1	.. ..
		.. ..			
5 0/0 lib. 1871.	89 .	88 80	88 90	88 80	88 80
Coupures	88 85	d 25	.. ..	d 50	.. .
5 0/0 Emp. 1872	.. ..	90 90	91 10	90 90	91 02
Coupures	90 90	d 25	91 55	d 50	91 35
Libérées	.. .	d 25	.. ..	d 1	.. ..
4 1/2	.. ..	... ..	... ..		
Ob. Trés. 6 0/0	515 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	
Italien	.. ..	65 90	.. ..	.. ..	. ..
Coup. 1000	.. ..	d 10	... ..	d 50	.. ..
— 100-50	65 80	d 50	.. ..	d 1	.. ..
Ob. ville de Paris	249 ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— 250 f. p.	... ..	d 5		d 10	... ..
Crédit mobilier	... ..	... .		... ..	... ..
	... ..	d 5	... ..	d 10	... ..
— Lyonnais.	723 .	723 ..	725 ..	723 ..	724 ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Franco-Belge	... ..	... ..	... ..		
Chem. fer Orléa.	... ..	... ..			
		d 5		d 10	
Paris-Lyon-Mé.	881 .	882 .	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Société Autrich.	... ..	770 ..	... ..	...	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
— nouvelles	... ..	... ..	... ..		... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Lombards-Vénit	... ..	450 .	... ..	... .	447 ..
		d 5	... ..	d 10	... ..
Mobilier Espagn.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
		d 5		d 10	... ..
Canal Suez	... ..	407 ..	412 ..	407 .	412 ..
		d 5	.. ..	d 10	. ..
Délégations	... ..	355 ..	... ..	... ..	... ..
		d 5	... ..	d 10	... ..

PRIMES POUR LA LIQUIDATION PROCHAINE	d 10	d 25	d 50	d 1	Reports
3 0/0	... ..	... ..	. ..	... ..	... .
5 0/0	... ..	. ..	.. ..	... ..	... .
— 1872	... ..	... ..	92 65	91 90	...
au 15	...	... .	...	..	... .
Italien	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
	d 1	d 10	d 20		
Obl. Trésor	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Crédit Mobilier	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
— Lyonnais.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Ch. fer Orléans.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Paris-Lyon-Méd	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Autrichien	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Sud Lombard	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Mobilier espag.	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..
Canal Suez	... ..	... ..	... ..	... ..	... ..

ACTIONS	Dr Prix
Gaz	
Lyon	... ..
Guillotière	... ..
Trois villes du Midi	... ..
Saint-Etienne	... ..
Vérone	... ..
Florence	... ..
Dijon	... ..
Bayonne	... ..
Tarare	... ..
Limoges	... ..
Clermont	... ..
Usines à Gaz réunies	... ..
Du Puy	... ..
Fonderies	
Fond. et Forg. de Terre-Noi. la Voulte et Bessèges	416 25
De l'Horme	... ..
De Pont-Evêque	.. ..
Du Creusot	... .
H. F., For. et Aciéries de la mar. et des ch. de fer. anc	570 ..
Id. nouv.	... ..
De Fourchambault	...
H. F. de Franche-Comté	... ..
Forg. de C. et Commentry.	... ..
Aciéries et F. de Firminy	... .
H.-F. de Givors	... ..
Aciéries de Saint-Etienne	... ..
Mines	
De la Loire	290 ..
De Montrambert	406 ..
De Saint-Etienne	276 ..
De Rive-de-Gier	97 50
Roche-la-M. et Firminy	... ..
Banques	
De France	... ..
Comptoir Lyonnais	... ..
De Crédit Lyonnais	... ..
Comptoir d'esc. Collet et Ce.	... ..
Soc. Lyonnaise de dépôts et comptes courants, 125 fr. p.	... ..
Crédit foncier Suisse	... ..
Crédit foncier d'Autriche	... ..
Bateaux	
Comp. générale de navigat.	... ..
Comp. des Grappins	... ..
Comp. de navigation mixte.	... ..
Comp. de Bateaux-Omnib.	... ..
Diverses	
Omnium	... .
Rue de Lyon	... .
Rue de la Bourse	... ..
Comp. générale des Eaux	361 25
Omnibus de Lyon, 90 p.	.. ..
Dombes et Sud-Est, 250 p.	... ..
Comp. des Abattoirs	375 ..
Verrerie de la Loire et du Rhône	... ..
Croix-Rousse	... ..
Assurances Cie du soleil	... ..

OBLIGATIONS	Dr Prix
Ville de Lyon 1854-56	... ..
Ville de Lyon 1859	... ..
Ville de Lyon 1865-67	430 ..
Ville de Lyon 1871	432 50
Ville de Lyon 1872	512 50
Ville de Lyon 1872. n. lib.	... ..
Ville de Lyon 1872. Lib.	... ..
Département du Rhône	508 75
Ville de Paris 1865	441 25
Ville de Paris 1869	... ..
Ville de Paris 1871. lib.	... ..
De la Loire	... ..
Rhône-et-Loire 4 0/0	467 50
Rhône-et-Loire 3 0/0	... ..
Paris à Orléans 3 0/0	... ..
Paris-Lyon-Méd. j. janvier.	270 ..
— — j. octobre.	270 75
Paris-Lyon 5 0/0	271 ..
Méditerranée 5 0/0	... ..
Midi	... ..
Dauphiné	... ..
Dombes, Sud-Est	... ..
— Bons 160 p.	457 50
— — lib.	... ..
Victor-Emmanuel, 63	200 ..
Bons Lomb., r. 1872. sept.	... ..
— — r. 1874	... ..
— — r. 1876	... ..
— — r. 1877 et 1878	... ..
Lombards 3 0/0	... ..
Id. nouv.	... ..
Chemins de fer Romains	172 50
Saragosse	196 ..
Nord de l'Esp. priorité	199 ..
— — revenu varia	... ..
Portugaises	195 ..
Rue de Lyon 1856	... ..
Rue de Lyon 1862	... ..
Terre-Noire 5 0/0	... ..
Terre-Noire 6 0/0	... ..
Firminy	... ..
Fonderies de l'Horme 5 0/0.	... ..
Fonderies de l'Horme 3 0/0.	... ..
Commentry 3 0/0	... ..
Fourchambault, 1e s.	... ..
Fonderies du Creusot	270 ..
Aciéries de la Marine	... ..
Herné-Bockum	... ..
Comp. générale des Eaux	266 ..
Comp. gén. des Eaux 5 0/0.	... ..
Gaz de Lyon 6 0/0	... ..
Gaz de Lyon 5 0/0	... ..
Emprunt Ottoman 1863	364 ..
— — 1869. g. c.	340 ..
— Honduras	95 96
— Hongrois	240 ..
Suez 5 0/0	432 50
— Bs trentenaires	... ..
Autrichiennes anciennes	304 50
— nouvelles	294 .
C. F. Suisse	87 50

BULLETIN FINANCIER

Lyon, 24 février.

Le marché paraît croire qu'il est arrivé à l'étape et il hésite avant de se remettre en marche pour aller plus loin. On le menace d'une liquidation difficile, de livraisons de titres, de discussions vives à l'Assemblée; il n'a pas très-peur au fond, mais enfin il veut voir venir avant de repartir. Si tout se passe bien à la liquidation, il ne sera pas longtemps à se remettre en route d'un pied léger.

Ici aujourd'hui nous avons coté le 3 0/0 56.60 et 56.50, et le 5 0/0 1871 88.90 et 88.80; ces deux fonds ne suivant que de loin le 5 0/0 1872 qui, plus léger, marche en tête et remorque tout. Le 5 0/0 1872 a débuté à 90.90, est arrivé à 91.10, pour retomber à 91. En clôture, on le demandait à 91.05 et à 91.05 1/2.

Le marché des primes est toujours aussi animé et aussi large. Les écarts sont modérés et permettent aux vendeurs de ferme de parier pour la hausse sans faire de trop grands sacrifices.

On s'occupe toujours presque exclusivement des fonds français.

Le 5 0/0 italien est à peine coté 65.90, l'Autrichien 770, le Lombard 450 et 457.

Le Lyon vaut 882.50.

L'action du Suez remonte lestement de 407 à 412. La délégation est ferme à 355 ; on dit que l'on espère un arrêt favorable de la cour de Paris.

L'action du Crédit lyonnais a un marché animé de 723 à 725.

Parmi les valeurs locales cotées, l'action des eaux est lourde à 361, celle des abattoirs à 375, celles des Petin-Gaudet à 570. Par contre, Terre-noire monte de 410 à 416.50. Le dividende justifiera-il ces prix ?

Les actions des mines sont de nouveau plus demandées et plus fermes. La Loire revient à 290; Montrambert à 405 et à 406; Saint-Etienne se maintient de 275 à 276 et Rive-de Gier de 97 à 98.

Le prix des obligations françaises se raffermissent un peu et profitent enfin de l'amélioration des cours des rentes françaises.

Les obligations des chemins autrichiens et lombards sont fermes, mais ne progressent pas. A la longue les obligations lombardes devront gagner au moins une partie de ce que les obligations autrichiennes perdront, les dernières étant absolument trop chères aux cours actuels.

Les obligations espagnoles ne se relèvent guère; il est vrai que les nouvelles d'Espagne sont moins bonnes et que la guerre civile paraît n'avoir pas dit son dernier mot dans ce malheureux pays.

Or, à 2 0/00.
Londres, 25.33 à 25.38.

GERVAIS.

Vu par nous, maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la signature ci-contre *Lyon, le*